



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

## Dix-neuvième séance

Mardi 17 juin 2003, 10 h 10

Présidence de M. Wamalwa et de M. Wojcik

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION (suite)

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. WAMALWA) — Avant d'examiner le rapport de la Commission des finances, je vous propose de poursuivre la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original espagnol:* M. CHIRINO (délégué des travailleurs, Venezuela) — Je vous transmets les salutations cordiales des travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela. Je parlerai aujourd'hui au nom de la première délégation conjointe dans l'histoire démocratique de notre pays, délégation qui représente les travailleurs du Venezuela et qui est composée par les centrales CODESA, CGT, CUTV, CTV et UNT.

Je voudrais tout d'abord adresser mes félicitations au Président pour son élection et féliciter également le Directeur général pour la contribution importante qu'il a faite en mettant à disposition de la Conférence le rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Certes, comme le dit le Directeur général, la pauvreté est un mal qui touche encore une grande partie de la population mondiale, plus particulièrement celle des pays qu'il est convenu d'appeler les pays en développement. Ce problème doit donc figurer en bonne place dans les thèmes traités par la présente instance tripartite internationale, où les travailleurs sont représentés.

Le Venezuela n'échappe pas à l'expansion de la pauvreté. Nous autres, qui sommes impliqués dans le monde des relations professionnelles, devons tout faire pour garantir un retour à la justice sociale. Au Venezuela une telle entreprise suppose de revoir le cadre juridique conformément aux améliorations ambitieuses auxquelles appelle la Constitution de notre pays.

Le Directeur général, M. Juan Somavia, dit à juste titre dans son rapport que ce n'est que par une action conjointe que nous parviendrons à venir à bout de la pauvreté, c'est-à-dire que les différents pays du monde et les institutions qui y opèrent doivent combiner leurs efforts pour lutter efficacement contre ce fléau.

Il est donc très important de revoir l'ordre juridique et économique international, qui est fait de telle sorte que les pays riches ne cessent de s'enrichir et les pays pauvres de s'appauvrir.

C'est la raison pour laquelle les travailleurs du Venezuela invite le BIT à envisager l'organisation d'une rencontre particulière consacrée justement au cadre juridique international en matière commerciale

et visant à rediscuter des options que les pays riches imposent aux pays pauvres, options qu'ils ne respectent même pas pour ce qui les concerne.

Pour lutter véritablement contre la pauvreté, il faudra plus d'honnêteté dans le discours et plus d'efficacité dans la pratique. Il est inacceptable, par exemple, de prétendre lutter contre la pauvreté en nuisant aux relations professionnelles par de nouvelles conditions ou des irrégularités, telles que la flexibilité, le recours accru à la sous-traitance, la précarisation de l'emploi, voire la suppression du concept de salaire et autres dispositifs nuisant au revenu des travailleurs. Il convient de dénoncer en outre, à cet égard, les atteintes portées aux droits syndicaux par les employeurs du secteur privé.

Toute lutte contre la pauvreté suppose que les organisations telles que l'OIT réservent un traitement adéquat aux réclamations qui leur sont présentées. La plainte présentée à l'OIT au sujet du Venezuela, plainte manipulée pour servir une volonté de déstabilisation et d'interventionnisme de type politique, n'est pas précisément d'un type à servir les intérêts des partenaires sociaux du Venezuela. En effet, le pays se trouve dans un moment particulièrement favorable de son histoire démocratique pour ce qui touche à la liberté syndicale, principe effectivement défendu par l'Etat. Or cet état de choses est ignoré et les efforts communs déployés pour régler le problème sont passés sous silence.

Les travailleurs du Venezuela sont convaincus que l'OIT est l'instrument par excellence de la participation des travailleurs à ce qui se passe sur la scène mondiale et, par conséquent, l'outil propre à défendre leurs revendications.

Parmi ces revendications, il convient de souligner le souci d'une véritable intégration, propre à rapprocher les peuples et d'en finir avec le modèle de mondialisation néolibérale qui a cours aujourd'hui, une intégration qui ne passe pas par la zone de libre-échange des Amériques, système imposé de fait par la dette extérieure, ce joug pesant sur les épaules des plus pauvres.

En dernier lieu, je dois dire que le Venezuela tire sa personnalité dans le contexte de l'histoire latino-américaine, de la présence de Simón Bolívar, Antonio José de Sucre, San Martín et José Martí. Ce rappel n'est pas anodin puisque ce point définit aussi notre profil au plan international et nous permet de rester maîtres de notre destin.

*Original espagnol:* M. BERROCAL AROSEMENA (délégué des travailleurs, Panama) — Je voudrais tout d'abord transmettre un salut très cordial de la part de la délégation des travailleurs de la République de Panama.

Le Conseil national des travailleurs organisés de la République de Panama, le CONATO, pense qu'il est absolument indispensable de reconnaître que nous vivons dans un système de développement infâme, inhumain et générateur d'exclusion, mais c'est une réalité dramatiquement palpable.

Ce type de développement, impulsé par les grandes multinationales et par les gouvernements puissants, est la cause principale de la pauvreté, un phénomène qui touche la planète tout entière. La situation est particulièrement alarmante là où la pauvreté atteint des seuils extrêmes.

Les chiffres indiqués dans le rapport du Directeur général sont effectivement très préoccupants. Nous devons cependant attirer l'attention sur le fait que de nombreux pays ont des gouvernements dont les actions timorées et timides en font des complices de ces mesures ignobles et honteuses qui font que trois milliards de personnes dans le monde ne vivent qu'avec deux dollars par jour, et plus de un milliard avec moins de un dollar. Cet exemple est extrêmement éloquent.

Dans notre pays, le problème de la pauvreté est beaucoup plus complexe du fait que l'Etat n'a pas de politique d'éradication de ce fléau. Bien au contraire, l'Etat contribue à l'aggravation de la pauvreté dans la mesure où il ne fait rien pour respecter ou faire respecter la stabilité de l'emploi pour les travailleurs et ne met pas en œuvre de mesures d'indexation pour permettre un ajustement périodique des salaires, pas même du salaire minimum.

Il viole en permanence les conventions internationales fondamentales concernant la liberté syndicale et le droit à passer des conventions collectives en permettant que soient conclus des accords d'entreprise viciés, qui minent la portée desdites conventions et portent atteinte aux droits des travailleurs, et en ne reconnaissant pas non plus aux fonctionnaires la possibilité de voir leur carrière administrative régie par une loi fondée sur des bases scientifiques qui leur assure une stabilité et s'apparente à une loi sur les salaires.

Il y a eu par ailleurs des mesures de privations qui ont converti des entreprises de service public en organismes offrant des services extrêmement onéreux, pratiquement inabordables, à cause des prix astronomiques pratiqués par les entreprises privées, et ce au détriment des secteurs les plus pauvres et les plus marginalisés. Ainsi provoquent-ils une fuite intolérable et insupportable de capitaux qui ne fait qu'affaiblir notre économie, d'autant que ces ressources pourraient servir à l'investissement dans le cadre national pour remédier à l'inquiétante crise du développement.

Ce sont là des faits qui ont un impact direct sur la croissance du chômage. Dans cette même salle, le Directeur général a insisté sur le fait que le travail permet de diminuer la pauvreté, d'accord. Donc, si l'on favorise le chômage, on verra les indices de la pauvreté et de la pauvreté extrême augmenter de façon vertigineuse. On ne peut pas tenir un double discours à l'égard de tel et tel textes fondamentaux.

Nous pensons que cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail doit exiger de nos gouvernements plus qu'une simple signature des conventions importantes. Il faut aller plus loin et voir comment ces enceintes tripartites parviennent à obtenir des engagements sérieux qui font obligation aux divers secteurs sociaux qui y sont représentés de réaliser ce

qui a été convenu, conformément à la norme, et de cesser de dédoubler le terme «observance» en se conformant d'un côté et en disant des mensonges de l'autre.

C'est pourquoi nous préconisons que soit intégrée la dimension sociale à tous ces processus de développement. Nous préconisons également des réglementations du travail et des chartes sociales qui garantissent la sécurité juridique aux travailleurs et à la société dans son ensemble, en privilégiant des codes de conduite et d'éthique que doivent observer à la lettre les gouvernements, les chefs d'entreprise, les investisseurs et les différentes sociétés multinationales, précisément pour essayer de contenir cet appétit insatiable des entreprises qui prétendent continuer à accumuler des capitaux de toutes les façons possibles, que ce soit sur le dos des hommes ou de l'ensemble de la planète elle-même.

*Original anglais:* M. KARWOWSKI (*délégué des employeurs, Pologne*) — Tout d'abord, au nom des employeurs polonais, je tiens à féliciter le Directeur général pour son élection à la tête du Bureau international du Travail.

S'il est vrai que la Pologne a connu ces dernières années des changements sociaux et économiques rapides, elle s'est également heurtée à des difficultés qui ont touché l'économie de toute la nation.

Parmi les symptômes d'une telle situation figurent les problèmes des entreprises polonaises et la hausse du chômage. Un des facteurs d'aggravation du chômage est l'absence de flexibilité du marché du travail. L'environnement économique moderne, la mondialisation, la concurrence et les progrès technologiques rapides, tous éléments qui façonnent les diverses formes de travail et d'emploi, exigent des solutions nouvelles sur le marché du travail, en particulier la révision de la législation du travail polonaise, trop rigide.

Dans le contexte que je viens de vous décrire brièvement, je tiens à citer plusieurs évolutions positives, essentielles pour les entreprises et les employeurs en Pologne. Tout d'abord, une ouverture plus grande aux négociations de la part des syndicats représentant les salariés. Deuxièmement, la compréhension par le gouvernement et par le Parlement du fait que la législation du travail et les réglementations connexes doivent être modifiées pour améliorer l'environnement des entreprises. Troisièmement, le processus d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne. Quatrièmement, l'intensification du dialogue social à tous les niveaux. Et, cinquièmement, le fait qu'à l'initiative des organisations patronales la Commission tripartite des affaires sociales et économiques vient d'ouvrir des négociations sur des questions essentielles de politique sociale et économique.

Permettez-moi de développer brièvement chacun de ces points.

Premièrement, la plus grande ouverture aux négociations de la part des syndicats représentant les salariés a abouti à une plus large acceptation des négociations en tant qu'instruments permettant de résoudre les problèmes sociaux et de répondre aux revendications des salariés, ainsi qu'à l'adoption de positions plus flexibles au cours des négociations.

Deuxièmement, les années 2002 et 2003 ont vu la promulgation d'amendements au Code du travail qui vont, d'après nous, dans la bonne direction, même s'ils sont loin d'être encore suffisants. Les relations

patronat/salariés devraient être déterminées par des relations fondamentales, tant aux salariés qu'aux employeurs.

Troisièmement, dans le contexte du processus d'adhésion, l'adaptation du droit polonais aux règles internationales revêt un caractère prioritaire. Ce qui gêne les employeurs dans ce processus est le fait que certaines exigences introduites par le projet du gouvernement sont plus rigoureuses que celles qui existent déjà au sein de l'UE.

Quatrièmement, au niveau national, un dialogue intense est mené par la Commission tripartite des affaires sociales et économiques. Dans l'intervalle, l'amendement à la loi sur la Commission tripartite et les commissions provinciales pour le dialogue social a permis la désignation de commissions provinciales chargées du dialogue social. Depuis leur mise en place, ces commissions se sont penchées sur des questions régionales d'importance.

Cinquièmement, comme je l'ai mentionné dans mon introduction, en mai 2003 et à la demande des employeurs, la commission tripartite a décidé d'engager des négociations visant à parvenir à un accord sur des questions essentielles relevant de la politique sociale et économique. Les domaines proposés pour les négociations couvrent toute la gamme des questions sociales et économiques, notamment la restructuration des finances publiques, la libéralisation des dispositions régissant les activités commerciales, l'abaissement des impôts en vue de stimuler la demande, les principes de la privatisation, la portée de l'aide publique aux entreprises commerciales, le degré d'ouverture des services publics aux forces du marché, les mécanismes de fixation des salaires, ainsi que la législation du travail, y compris le rôle des conventions collectives.

Ces négociations ont été engagées par les employeurs. Ils sont convaincus que ce n'est que par le biais d'un dialogue très large incluant toutes les personnes et tous les milieux touchés par les processus socioéconomiques, que l'on pourra aboutir à l'accord global dont la Pologne a besoin pour résoudre les problèmes complexes auxquels elle est confrontée.

J'espère que, l'année prochaine, je pourrai vous faire part des résultats positifs de ce dialogue social.

M. NDIATABIRIYE (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Burundi*) — Je voudrais commencer par adresser mes vives félicitations à M. Wamalwa pour son élection à la présidence de la Conférence internationale du Travail. Je tiens également, au nom du gouvernement du Burundi, à féliciter encore une fois M. Somavia pour sa brillante réélection au poste de Directeur général du BIT. Qu'il trouve ici nos sincères remerciements et encouragements pour les actions déjà menées et celles en cours. Il pourra toujours compter sur notre soutien pour les réformes nécessaires pour rendre le BIT plus opérationnel et plus proche des bénéficiaires de ces actions.

Le rapport sous analyse, qui a été élaboré sous sa direction, contient d'excellentes orientations pour la lutte contre la pauvreté. Mon pays est particulièrement intéressé par ce rapport. En effet, comme vous le savez, le Burundi traverse une crise profonde depuis 1993, qui a occasionné de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements de la population à l'intérieur et à l'extérieur, des destructions et des pillages. Cette situation a entraîné un appauvrissement considérable de la population et du pays et

une destruction du tissu social, qui font de la lutte contre la pauvreté la priorité des priorités. Avec l'appui de la sous-région et de la communauté internationale, un processus de paix basé sur les négociations a été entamé depuis 1998 et a abouti, en août 2000, à la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Sa mise en œuvre a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2001 par la mise en place du gouvernement de transition avec à sa tête le Président, M. Pierre Buyoya, et son adjoint, le Vice-président, M. Domitien Ndayizeye.

Cette mise en œuvre s'est poursuivie par la mise en place de l'Assemblée nationale et du Sénat de transition. Le moment fort qui était attendu au bout de dix-huit mois était l'alternance politique à la tête de l'Etat. Malgré les peurs, les inquiétudes exprimées çà et là, cette alternance vient d'avoir lieu. Le Président Buyoya a respecté ses engagements et vient de passer le témoin à son Vice-président. En effet, M. Domitien Ndayizeye a prêté serment le 30 avril 2003 et est devenu le Président de la République du Burundi pour la deuxième tranche de transition. Un nouveau Vice-président, en la personne de M. Alphonse Marie Kadege, a également prêté serment le même jour.

L'harmonie et la sérénité qui ont caractérisé cette passation de pouvoir ont redonné espoir à la population, qui attend maintenant la mise en œuvre effective du cessez-le-feu pour s'atteler sérieusement à l'œuvre de la reconstruction et de la réconciliation.

C'est à ce niveau que le rapport du Directeur général du BIT intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail* trouve toute sa signification et son importance. Pour le gouvernement du Burundi, le dialogue politique qui a été entamé à Arusha et qui se poursuit à l'intérieur du pays doit être renforcé par le dialogue social basé sur la concertation et la consultation.

C'est ainsi que, pour élaborer le cadre stratégique de relance économique et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Burundi a organisé un large débat de la base jusqu'au sommet, ce qui a permis d'intégrer les principales préoccupations de la population.

Dans le monde du travail, le dialogue social est basé sur la promotion du tripartisme: gouvernement, employeurs, travailleurs. Cela se retrouve dans le Code du travail qui organise le Conseil national du travail, où le gouvernement, les employeurs et les travailleurs sont représentés en nombre égal.

Le Conseil national du travail s'exprime sur toutes les questions qui concernent le monde du travail. La principale priorité qui a été retenue est la formulation d'une politique nationale de l'emploi qui intègre toutes les préoccupations contenues dans le rapport du Directeur général du BIT.

Certaines d'entre elles, comme l'élimination de la discrimination, sont déjà intégrées dans la Constitution et le Code du travail. La création d'emplois, qui est à la base de la lutte contre la pauvreté, repose sur la disponibilité de ressources suffisantes. Or on sait que les ressources et richesses mondiales sont accaparées par une minorité pendant que les pays pauvres croulent sous le poids d'une dette excessive. Il est indispensable et urgent de procéder réellement à la suppression de la dette des pays pauvres et d'augmenter l'aide internationale, afin d'accroître les ressources nécessaires pour les investissements dans les projets productifs et les projets sociaux comme l'éducation, la santé, l'eau potable, le logement, etc. Une répartition équitable des ressources et richesses du monde n'est que justice.

L'Organisation internationale du Travail qui, à travers le tripartisme et le dialogue social, prône le dialogue et le consensus doit être le fer de lance du combat contre la pauvreté. Pour cela, les réformes nécessaires doivent être opérées pour que l'OIT soit plus opérationnelle sur le terrain et plus proche de ses partenaires et des bénéficiaires de ses actions.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX:  
PRÉSENTATION ET ADOPTION

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons maintenant à l'adoption du rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 17. Je donne la parole à M. Elmiger, délégué gouvernemental, de la Suisse, président et rapporteur de la Commission, pour qu'il nous présente ce rapport.

M. ELMIGER (*délégué gouvernemental, Suisse; président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*) — J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 17 et contient les recommandations de la commission sur les questions qu'elle a examinées. Les résolutions soumises à l'adoption de la Conférence figurent à la fin de ce rapport, ainsi qu'un certain nombre d'annexes informatives.

Cette année, la Commission des finances n'a pas eu à examiner de demandes en vue d'obtenir le droit de vote à la Conférence. En revanche, la commission a été informée de l'état du recouvrement des contributions des Etats Membres.

Des propositions concernant des amendements au Règlement financier et à la composition du Tribunal administratif de l'OIT, le barème des contributions au budget pour l'exercice financier 2004, tel que fixé sur la base du barème des Nations Unies pour 2003 et décidé par l'Assemblée générale en 2000, ainsi que les dons de terrains des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie ont également été examinés par la commission. Celle-ci recommande à la Conférence d'adopter les résolutions relatives à ces questions.

La commission s'est penchée tout particulièrement sur les propositions du Directeur général concernant le programme et budget pour 2004-05 qui avait fait l'objet d'une discussion préalable, il y a trois mois, lors de la 286<sup>e</sup> session du Conseil d'administration. Après de longues discussions, le Conseil d'administration s'était alors accordé pour recommander à la Conférence l'adoption d'un programme et budget à un niveau de croissance réelle zéro par rapport à la période 2002-03, représentant des augmentations de coûts de quelque 14 millions de dollars des Etats-Unis, calculées sur la base du taux de change pour 2002-03.

Je suis heureux de vous informer qu'un fort désir de consensus s'est manifesté au sein de notre commission durant l'ensemble de la discussion. Le rapport qui se trouve devant vous présente les vues exprimées par les membres au cours d'un débat riche et fructueux. Celui-ci nous a permis d'écouter des déclarations éloquentes, eu égard en particulier au renforcement de l'Agenda pour le travail décent ainsi qu'à la nécessité de mettre davantage l'accent sur les résultats au niveau des pays, telle que reflétée notamment par

l'important transfert de ressources aux régions proposées par le Directeur général. En dépit de la nature délicate et sensible des sujets abordés, je tiens à souligner que les différentes séances se sont tenues dans une atmosphère harmonieuse et de compréhension mutuelle. Un soutien unanime pour les programmes s'est dégagé. En revanche, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus au sujet du montant du budget; une très grande majorité de membres ont exprimé leur préférence pour la proposition du Directeur général, quelques Etats Membres faisant part, quant à eux, de leurs réserves. Compte tenu de ce qui précède, je lance un appel particulier à vous toutes et tous, représentantes et représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs, afin que vous appuyiez les résolutions concernant le programme et budget pour 2004-05.

Je voudrais également exprimer mes remerciements particuliers au vice-président de la commission, son Excellence le docteur Mantilla Huerta, ministre du Travail et des Ressources humaines de l'Equateur, ainsi qu'à tous les membres de la commission et du secrétariat, qui m'ont beaucoup aidé dans ma tâche de président.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vous saurais gré, en guise de conclusion, de bien vouloir adopter le rapport de la Commission des finances par consensus.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — La discussion générale sur le rapport est maintenant ouverte.

Comme il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de procéder à l'adoption du rapport. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le rapport, c'est-à-dire les paragraphes 1 à 121, ainsi que les annexes I à IV, sont adoptés.

*(Le rapport, paragraphes nos 1 à 121, et les annexes I, II, III et IV sont adoptés.)*

**RÈsolution concernant le traitement des excÈdents ó  
Amendements au RÈglement financier**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons maintenant à l'adoption des résolutions. La première concerne le traitement des excédents-amendements au Règlement financier.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

**RÈsolution concernant les propositions de dons de  
terrain des gouvernements du Chili et de la  
RÈpublique-Unie de Tanzanie**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons à la résolution concernant les propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie. En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

**RÈsolution concernant la composition du Tribunal  
administratif de l'Organisation internationale du  
Travail**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons à la résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Tra-

vail. En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA FIXATION DE LA CONTRIBUTION DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons à la résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres. En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET POUR L'EXERCICE EN 2004**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons à la résolution concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice 2004. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

#### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-05 ET LA FIXATION DE LA CONTRIBUTION DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous passons à la résolution concernant l'adoption des propositions de programme et de budget pour 2004-05 et la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres. En l'absence d'objections, je considérerai que cette résolution est adoptée.

*(La résolution est adoptée.)*

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Conformément à l'article 13, paragraphe 2 c), de la Constitution de l'OIT, cette résolution sera soumise à un vote par appel nominal qui interviendra le jeudi 19 juin dans la matinée.

Je propose que la Conférence adopte le rapport dans son intégralité: le résumé des débats de la commission, les résolutions ainsi que les annexes. Y a-t-il des objections? Je n'en vois pas.

*(Le rapport est adopté dans son ensemble.)*

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Je remercie M. Elmiger et M. Mantilla Huerta, respectivement président et vice-président de la Commission des finances, ainsi que tous les membres de la commission, pour leur excellent travail.

#### **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (suite)**

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous reprenons maintenant la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original espagnol:* M. TATAMUEZ (*délégué des travailleurs, Equateur*) — Je voudrais, tout d'abord,

demander une minute de silence à l'occasion du décès de notre camarade Aníbal Somosa, qui est décédé ici, dans cette assemblée, dans l'accomplissement de ses fonctions. Nous exprimons notre solidarité, nous les travailleurs du monde, et nous tous délégués à cette Conférence. Je demande donc une minute de silence en sa mémoire.

*(Une minute de silence est observée.)*

Je voudrais, tout d'abord, féliciter le Directeur général de son rapport. Nous pensons, quant à nous, que l'heure n'est plus aux discours. Nous pensons que l'heure est arrivée de passer à la mise en pratique, étant donné que quatre millions de personnes sont au seuil de la pauvreté.

C'est la raison pour laquelle, lorsque des milliers de travailleurs meurent dans le monde, nous pensons que le rapport du Directeur général mérite toutes nos félicitations. C'est un rapport qui mérite que nous nous en souvenions, tous autant que nous sommes ici à cette assemblée.

En ce qui concerne la pauvreté, nous estimons que si des emplois ne sont pas créés pour offrir un travail qui s'effectue dans des conditions décentes, la pauvreté continuera à sévir à tous les niveaux. Nous pensons qu'il ne suffit pas de prendre des engagements à Genève; il nous faut retourner dans nos pays et les mettre en pratique. Le Directeur général évoque un certain nombre de mesures et nous voudrions insister sur le fait que, au-delà de ces droits, au-delà de ces obligations, chacun d'entre nous, employeurs, travailleurs, représentants des gouvernements, nous devons rentrer dans nos pays respectifs pour mettre en pratique le tripartisme dont on parle tellement dans ces grands discours internationaux. Nous pensons que le tripartisme doit être mis en pratique dans chacun de nos pays, pour le plus grand bien de tous.

Nous devons donner une impulsion à l'emploi pour parvenir au travail décent. A notre sens, cela ne pourra se faire sans la participation de chacun d'entre nous, représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Il est important de comprendre que nous vivons à l'heure d'une mondialisation néolibérale et nous devons apprendre et nous préparer à faire face à la concurrence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Tous les efforts que nous allons déployer en faveur des travailleurs et du développement de nos pays permettront d'assurer un avenir meilleur.

Nous souhaiterions dire et répéter, autant de fois que cela sera nécessaire, que les activités de l'OIT sont orientées dans ce sens. L'appui technique que nous avons eu dans mon pays doit être poursuivi. Le délégué gouvernemental et le représentant des employeurs ont déjà eu l'occasion de le dire et nous, les travailleurs, nous souhaitons également insister sur ce point, car c'est certainement la façon la plus efficace de nous aider.

Par ailleurs, dans nos pays, nous devrions tout faire pour mettre un terme à la pauvreté, pour créer des sources de travail et pour assurer un travail décent partout dans le monde.

Je terminerai en disant qu'en tant que travailleurs et que pauvres du monde, pour en finir avec la pauvreté, nous souhaitons qu'un terme soit mis aux conflits armés. Nous ne voulons pas de guerre, nous voulons du travail et nous voulons la paix. Nous ne voulons pas d'armes, nous voulons des hôpitaux et des

écoles. L'unité des peuples nous permettra d'aller de l'avant grâce à l'appui de l'OIT et à l'énergie avec laquelle elle doit pouvoir prêter son concours partout dans le monde.

*Original anglais: M. KARA (délégué des travailleurs, Israël)* — Tout d'abord, je souhaiterais féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection. Je tiens à féliciter également le Directeur général de son rapport global consacré à la pauvreté, et plus particulièrement aux travailleurs pauvres et aux pauvres exclus du monde du travail, c'est-à-dire aux populations pour qui se maintenir en vie est une lutte quotidienne.

Ce phénomène mondial doit être éradiqué et, à mon sens, cela pourra se faire en appliquant les politiques adéquates et grâce aux efforts conjoints des partenaires sociaux et de la société civile, ce qui suppose une concertation sociale plus étroite.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur les points IV et V de notre ordre du jour. L'importance de ces points ne saurait être surestimée. Nous estimons que l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant de cibler l'apprentissage et la formation sur les catégories de population qui en ont le plus besoin devient de plus en plus urgente si nous voulons aider, pendant qu'il en est encore temps, ces populations à s'adapter à l'évolution rapide de technologies.

Nous appuyons fermement l'idée d'impliquer la société civile et de déployer des efforts tripartites dans ce but. En effet, l'action de l'Etat et la législation ne suffisent pas. Des efforts concertés sont nécessaires pour, dans un premier temps, évaluer les besoins en matière de formation et de mise en valeur des ressources humaines et, dans un deuxième temps, mettre en œuvre des programmes apportant des solutions pertinentes.

La Histadrout, Fédération générale du travail d'Israël, que j'ai l'honneur de représenter ici, a une très riche expérience dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle en particulier. Des milliers de travailleurs ont participé à des cours, séminaires et ateliers conçus et organisés par les syndicats. Voilà la preuve que les syndicats et d'autres organisations de la société civile peuvent contribuer activement à l'adaptation des travailleurs aux besoins professionnels d'aujourd'hui. Les gouvernements ne devraient pas être les seuls responsables de la mise en valeur des ressources humaines. Des tiers, et notamment les partenaires sociaux, doivent jouer, à cet égard, un rôle actif, ce qui accroîtra la motivation et améliorera la qualité des activités.

En ce qui concerne le point V, la question de la protection des travailleurs, face à la généralisation progressive de formes déguisées d'emploi et de formes atypiques de travail, devient impérative. Il est nécessaire d'adopter sans délai une législation adaptée mais, selon nous, le véritable problème, dans ce contexte, est celui de l'application de la loi. La législation ne suffit pas, des mesures radicales doivent être prises afin de garantir l'application effective des dispositions législatives pertinentes.

Il faut revoir le champ d'application de la réglementation et l'adapter à la réalité actuelle de l'emploi. Et cette actualisation de la législation doit se faire en étroite concertation avec les partenaires sociaux. Les conventions collectives et les arrêtés d'extension de ces conventions peuvent constituer un bon moyen de protéger les travailleurs employés dans ces formes

de travail atypiques et flexibles. Je suggère que les syndicats s'intéressent de près à ces travailleurs qui, dans le monde entier, sont les plus vulnérables et les moins protégés. Grâce à l'intervention des syndicats, ces travailleurs victimes de discrimination seraient mieux protégés et les syndicats eux-mêmes seront plus utiles et répondront mieux aux besoins des relations professionnelles d'aujourd'hui.

*Original anglais: M. KLEIN (représentant, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise)* — La pauvreté constitue une menace importante pour la promotion de la justice sociale. Par conséquent, vaincre le fléau du travail des enfants revient à gagner la bataille contre la pauvreté. L'OIT, de ce fait, a un mandat historique pour trouver des moyens d'atténuer la pauvreté.

L'an dernier, lors des débats sur la situation dans le secteur informel de l'économie, nous avons conclu que l'existence de ce secteur compliquait considérablement la réalisation de l'objectif du travail décent, notamment lorsque l'activité économique concernée s'exerce dans un environnement où règne la pauvreté. Les causes sous-jacentes du développement de ce secteur sont complexes, mais il semble que, s'il évoluait progressivement vers l'économie formelle, le contexte deviendrait plus favorable à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

L'excellent rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail* n'est toutefois pas simplement la suite de celui de l'an dernier. Même si tous les aspects de la stratégie de réduction de la pauvreté proposée relèvent du mandat de l'OIT, des mesures efficaces pour lutter contre la pauvreté doivent être conçues de façon globale. Cela dit, l'OIT peut s'appuyer sur les résultats positifs qu'elle a obtenus par le passé pour créer des emplois grâce à ses programmes de développement de l'entrepreneuriat et à ses programmes mobilisant une forte main-d'œuvre. Il faut donc s'employer à faire largement connaître cette expérience. Le dialogue social est une composante essentielle de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et pour mobiliser un large soutien social.

Grâce à sa structure tripartite, l'OIT occupe une position privilégiée pour apporter sa contribution dans ce domaine compte tenu de son expérience reconnue universellement. Par le biais du dialogue social, il sera également possible de fixer des objectifs réalistes car, compte tenu de la grande diversité des situations nationales et locales, les progrès ne sauraient être uniformes et seules les politiques qui auront été formulées à l'issue d'une concertation entre tous les partenaires sociaux pourront permettre d'atteindre les objectifs visés en matière d'atténuation de la pauvreté. Pour la grande majorité, trouver un emploi constitue la seule possibilité de rompre le cercle vicieux de la misère. Toutefois, ce n'est qu'en acquérant les qualifications et les compétences requises qu'une personne sera en mesure d'avoir une part équitable du progrès social. La décision visant à préparer la révision de la recommandation n° 150 est à cet égard une initiative tout à fait opportune.

La conception et la mise en œuvre réussies de programmes de réduction de la pauvreté nécessitent des connaissances approfondies qui ne sont pas toujours disponibles localement. L'OIT, sans aucun doute, dispose de ce savoir-faire, mais le niveau des ressources qu'elle peut mettre au service de la coopé-

ration technique risque de ne pas suffire pour mettre en œuvre un programme ambitieux de réduction de la pauvreté. De ce fait, nous espérons que l'ensemble des donateurs internationaux partageront notre analyse et envisageront de doter l'OIT des moyens d'action dont elle a besoin.

Avant de conclure, je souhaite dire que je suis très reconnaissant que mon organisation ait été invitée à participer à cette très importante et très intéressante Conférence.

*Original grec: M. FELLAS (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Chypre)* — Je souhaiterais féliciter le Président, ainsi que ses collègues, pour son élection à la présidence de cette assemblée. L'administration de cette Conférence a été confiée à une personne expérimentée. Nous sommes certains que cette Conférence sera couronnée de succès.

En cette occasion, je souhaiterais féliciter également M. Juan Somavia pour sa réélection au poste de Directeur général du BIT ainsi que pour son rapport précieux *S'affranchir de la pauvreté par le travail* dont il a saisi la Conférence.

Il y a de nombreux problèmes que l'on pourrait discuter en plénière. Toutefois, j'aimerais commencer mes remarques en faisant référence à la relation de travail, sujet qui figure à l'ordre du jour de la Conférence de cette année dans le cadre d'une discussion générale. Suite à l'échec de 1997-98, l'OIT a maintenant la possibilité de traiter d'une manière appropriée une question qui touche des millions de travailleurs et sur laquelle l'OIT joue le tout pour le tout.

La relation de travail est peut-être la notion clé pour la sauvegarde de la protection des travailleurs. Toutefois, les nouvelles formes d'emploi contournent cette notion, ce qui a pour résultat que beaucoup de travailleurs demeurent sans protection, quelle que soit la forme sous laquelle se déguise la relation de travail et qu'elle soit ambiguë ou pas, et même quand elle se cache dans une relation de travail triangulaire complexe, ces nouvelles formes d'emploi sont promues parce qu'elles rendent la main-d'œuvre meilleur marché.

L'OIT doit explorer les manières d'étendre la relation de travail de façon à assurer une protection appropriée à tous les travailleurs et à sauvegarder leurs droits. Outre les travaux de recherche, l'assistance technique et les services consultatifs qu'elle offre, l'OIT doit ouvrir la voie à la création d'un instrument international contraignant. Ainsi, l'OIT pourra coordonner les efforts communs déployés afin de résoudre les problèmes qui se posent dans tous les Etats Membres. Nous savons que l'idée d'adopter un tel instrument ne sourit pas aux employeurs, ni aux Etats Membres. Toutefois, l'OIT a une raison particulière de promouvoir l'activité normative en ce qui concerne la relation d'emploi. L'OIT doit s'assurer que la base sur laquelle repose l'application des normes visant la protection et la prospérité des travailleurs est toujours aussi solide, car sinon il n'y aurait évidemment plus de raison d'appliquer ces normes.

Au moment où cette Conférence se tient, des millions de travailleurs dans le monde sont confrontés aux conséquences de la guerre et des actions militaires étrangères. Des millions d'Irakiens sont privés, en raison de l'invasion et de l'occupation illégales par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés, de leurs droits sociaux et droits de l'homme fondamentaux et condamnés à la misère. Le peuple palestinien et les

autres Arabes des territoires occupés continuent de se heurter à la violation inhumaine des droits de l'homme et du travail par le gouvernement d'Israël, tandis qu'en Colombie des syndicalistes continuent d'être assassinés et terrorisés. Je m'associe à tous ceux qui ont exigé un engagement de la part de l'OIT pour appuyer les demandes justes qui sont formulées par eux, afin que l'on réponde à leurs attentes.

Avant de conclure mon intervention, j'aimerais parler tout particulièrement de mon pays. Depuis 29 années, la perspective de l'emploi décent et de la justice sociale pour tout le monde dans mon pays est bloquée et pas seulement par des causes de nature économique et sociale. Malheureusement, la situation est bloquée aussi à cause de l'occupation turque d'une partie de l'île. En dépit des résolutions de l'ONU, la Turquie entrave depuis 1974 la réunification de notre pays, ainsi que le retour des réfugiés dans leurs foyers. La Turquie continue de priver les réfugiés de leurs biens et d'un emploi.

Il y a quelques mois, les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'un règlement global du problème chypriote ont suscité des espoirs parmi les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Mais, une fois de plus, en raison de la position intransigeante de la Turquie et de M. Denktash, le dirigeant chypriote turc, ces espoirs ne se sont pas réalisés.

Toutefois, les travailleurs chypriotes turcs et chypriotes grecs n'ont pas perdu espoir. Avec leurs syndicats et le Forum panchypriote des syndicats, constitué par 17 syndicats chypriotes grecs et chypriotes turcs en 1995, ils sont déterminés à se battre jusqu'au bout.

Il y a six semaines, le régime d'occupation, dans une tentative d'apaisement en direction des chypriotes turcs et pour dissiper le malaise de la communauté internationale, a levé partiellement les restrictions à la liberté de mouvement entre les deux communautés. Le Forum panchypriote des syndicats se félicite de cette évolution. Toutefois, pour lui, cette levée partielle des restrictions à une circulation ne saurait être un substitut à la solution globale du problème chypriote. Il exige la levée immédiate de toutes les restrictions à la liberté de circulation et réaffirme la détermination des travailleurs chypriotes grecs et chypriotes turcs de poursuivre leur lutte commune jusqu'à ce qu'une solution définitive, juste et globale soit trouvée au problème chypriote. Je vous souhaite plein succès dans votre Conférence.

*M. GLELE (délégué des employeurs, Bénin)* — D'entrée de jeu, je joins ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Sa brillante élection n'est pas le fait du hasard, mais reflète plutôt la somme de ses éminentes qualités. Mes félicitations vont également à ses deux Vice-présidents.

Je renoue donc avec la tradition, après quelques années de silence, pour reprendre langue à cette tribune mondiale de la conscience sociale de l'humanité.

Mais, avant tout propos, permettez-moi de féliciter également le Directeur général du BIT pour sa réélection et de saluer et d'apprécier la très haute qualité de ce rapport rédigé avec une conviction et un engagement qui forcent l'admiration. Qu'il me soit donc permis d'en remercier et d'en féliciter l'auteur. Je veux nommer le Directeur général du Bureau international du Travail. Le titre de l'ouvrage, *S'affranchir*

*de la pauvreté par le travail*, est en soi très expressif et engageant. En effet, le travail anoblit l'homme, dit-on. Mais le travail dont il s'agit ici est le travail décent, le travail qui procure bien-être et satisfaction de ses besoins. Oui, c'est de ce travail qui constitue l'un des objectifs stratégiques du Directeur général, qu'il s'agit.

Alors comment ne pas saluer avec respect l'engagement de cet homme qui, depuis son élection à la tête de notre Organisation, s'est résolument penché sur le sort de ces multitudes d'hommes et de femmes démunis, de ces sans-voix, à travers le monde. Le présent rapport qui n'a occulté aucun aspect de ce problème crucial en témoigne éloquemment.

Mais le grand mérite de l'ouvrage qui nous est soumis est qu'il indique les grands axes à explorer et les courageuses décisions à prendre à divers niveaux pour tenter d'éradiquer le mal.

Je pense comme lui que c'est d'abord en nous-mêmes, au niveau national, que nous devons chercher les voies et les moyens de nous attaquer efficacement à la lutte contre la pauvreté. Cela exige de la part de nos gouvernements une volonté politique affirmée, une politique macroéconomique saine et attractive, prenant en compte tous les paramètres touchant le phénomène, de manière à susciter des investissements productifs massifs, seuls capables de générer des emplois productifs et une croissance durable.

Je partage donc pleinement tous les points de vue du Directeur général, notamment lorsqu'il affirme à la page 13 de son rapport: «L'emploi, et la promotion de l'entreprise qui le crée, demeure la voie la plus efficace pour éliminer la pauvreté.»

En effet, l'emploi ne se décrète pas, il se crée, et il n'y a effectivement qu'une seule voie, celle qui concourt à la création, à la promotion et au développement de l'entreprise qui crée la richesse et en assure la redistribution par des emplois, et par conséquent, du travail décent pour tous.

Cela suppose de la part de nos gouvernements une réforme hardie des systèmes fiscaux, une flexibilité dans les textes touchant le marché du travail, une amélioration permanente de l'environnement de l'entreprise.

C'est surtout à un changement de vision sur la conception de nos structures économiques que nous les convions.

De notre côté, nous les partenaires sociaux, employeurs et travailleurs, nous sommes prêts à apporter notre modeste mais efficace contribution à un tel changement si l'on nous associe à la réflexion et si l'on nous implique réellement et correctement dans l'élaboration d'une telle politique, car nos contributions et nos réflexions ne sont nourries que par nos expériences quotidiennes sur le terrain.

Dans cette bataille décisive que nous devons livrer à l'éradication de la pauvreté, il faut une adhésion, voire une complicité positive de toutes les composantes de la nation, un véritable partenariat secteur public-secteur privé et, pourquoi pas, avec les autres composantes de la nation.

C'est pourquoi, par une sorte d'anticipation, nous avons initié, déjà en 2002, au Conseil national du patronat du Bénin, en accord avec notre gouvernement, deux projets qui participent entre autres à des mesures effectives à prendre pour s'attaquer au mal.

Le premier projet est un projet de création d'un cadre permanent de concertation gouvernement-patronat, cadre dans lequel nous traiterons de tous les

problèmes du monde de l'entreprise pour sauter toutes les entraves à sa promotion et à son développement.

Le deuxième projet, est un projet de création d'un centre d'appui à la micro et aux petites entreprises de production opérant dans l'économie informelle. Ce faisant, c'est une passerelle que nous voulons établir entre l'économie formelle et informelle. C'est peut-être le lieu de remercier encore le BIT à travers l'équipe actuelle pour le concours précieux qu'il nous a apporté à la confection de ce projet.

C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de cette tribune mondiale pour faire un clin d'œil aux pays donateurs de nous aider à concrétiser ce deuxième projet. C'est un projet que nous voulons modeste au départ et pour lequel nous cherchons une subvention pour son financement.

L'appui que nous voulons apporter à ces artisans créateurs et producteurs vise d'abord leur organisation en coopérative par branche d'activités, leur assistance en gestion, leur perfectionnement par la recherche de technologies appropriées pour développer ce qu'ils produisent et enfin, la recherche de débouchés pour l'écoulement de leurs produits.

En un mot, notre ambition est d'en faire un vivier de PME qui viendront élargir le cercle des créateurs de richesses et d'emplois productifs.

Nous nous sentons donc en droite ligne, dans la même motivation, dans la même conviction que le Directeur général qui dit que c'est un défi collectif, la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

En fait de solidarité pour mener efficacement ce combat contre la pauvreté, je vous invite, nous ressortissants des pays du tiers monde en général, et de l'Afrique en particulier, à cultiver de vrais ensembles, à apprendre à mettre en commun nos petits moyens pour tenter de nous attaquer en commun aux défis qui nous attendent.

*Original espagnol: M. MAILHOS (délégué des employeurs, Uruguay)* — Je tiens avant tout à féliciter le Président de son élection au poste de Président. Je félicite à nouveau M. Somavia ainsi que son équipe technique d'avoir préparé le rapport intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. La complexité des thèmes abordés dans ce rapport ne me permettra que d'en traiter quelques-uns.

Pour aborder le premier sujet, j'aimerais m'arrêter, pour commencer, sur la promotion de l'esprit d'entreprise dans les petites et moyennes entreprises. Dans les pays en développement, tels que l'Uruguay, une proportion importante, et de plus en plus marquée des emplois, se trouve dans les petites et moyennes entreprises. Ce sont elles qui ont recours de plus en plus à une main-d'œuvre nombreuse. Par conséquent, il est fondamental, si nous voulons maintenir l'emploi, d'éviter la perte de postes de travail, et de créer de nouvelles possibilités d'emplois décents, de mettre en place les conditions nécessaires à la survie des petites et moyennes entreprises.

Le potentiel de création d'emplois dans ces entreprises est important dans les pays en développement, et ce peut être un élément décisif dans toute stratégie de croissance dont le but est d'éliminer la pauvreté. Par conséquent, la meilleure politique en la matière, l'amélioration des normes qui régissent les entreprises, le développement de la formation professionnelle, le développement des marchés peuvent contribuer de manière importante à diminuer la pauvreté. C'est la

raison pour laquelle il est nécessaire d'acquérir les aptitudes nécessaires à la gestion de ces entreprises. C'est quelque chose d'absolument indispensable. Dans ce sens, l'Organisation internationale du Travail devrait accroître l'aide et les services encourageant le développement des entreprises, un développement durable; pour cela, il convient de développer la formation de la main-d'œuvre par le biais des entreprises et des petites et moyennes entreprises.

Il est une autre question qui est traitée dans ce rapport sur laquelle j'aimerais m'arrêter. Il s'agit de la croissance de l'économie informelle dans de nombreux pays. C'est, comme le souligne le rapport, un phénomène de gouvernance très préoccupant. Le marché du travail, par exemple, crée un climat d'insécurité qui empêche l'accumulation de capitaux physiques, financiers, humains et sociaux dans notre pays. En outre, de graves difficultés se font jour et empêchent la population qui participe au secteur formel de bénéficier de la sécurité sociale et elle se retrouve donc très vulnérable.

Par conséquent, il est indispensable de créer un climat normatif qui encourage, au sein de l'économie informelle, des entreprises responsables. Il faut ainsi que ces entreprises puissent prospérer dans le cadre d'un système normatif. Ce système normatif doit évidemment bénéficier à ses destinataires, sinon il ne sera pas utilisé. Pour cela, il est essentiel de renforcer les dialogues avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, et de mettre en place un cadre normatif qui permettra de transformer l'économie informelle en économie formelle.

Dans nombre de pays, et c'est ici un autre aspect sur lequel j'aimerais m'arrêter, l'Etat est un grand pourvoyeur d'emplois. C'est d'ailleurs ce qui ressort du rapport que nous sommes en train d'examiner.

Il est indispensable d'organiser les relations du travail dans la fonction publique. Pour cela, il faut que ces relations soient plus efficaces. Il faut essayer de réadapter les budgets, mais aussi de faire en sorte que les fonctionnaires bénéficient d'une formation appropriée et qu'ils puissent travailler avec efficacité.

Pour conclure, j'aimerais vous livrer une réflexion concernant l'utilité du tripartisme dans toutes ces questions, tripartisme qui est le maître mot de cette maison. Nous pensons que, quel que soit le plan en faveur de l'emploi que l'on préconise pour éradiquer la pauvreté dans nos pays, il doit se fonder sur le tripartisme classique. Cela signifie que doivent s'asseoir à la même table les représentants du gouvernement, des travailleurs et des employeurs afin de trouver des solutions et de préconiser des mesures locales qui permettront de créer des emplois et des investissements, lesquels créeront les conditions propices à l'installation d'entreprises, véritables créatrices d'emplois décents.

Enfin, je dirai que les normes, et plus particulièrement les normes universelles qui sont établies par l'Organisation internationale du Travail, nous donnent un cadre qui permet de promouvoir les conditions indispensables au travail décent. C'est pourquoi ces normes doivent être généralisées, doivent devenir universelles et elles doivent être respectées par tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. D'autre part, les normes doivent être suffisamment souples pour pouvoir être appliquées dans tous les pays.

*Original espagnol: M<sup>me</sup> ANDERSON (déléguée des travailleurs, Mexique) — S'affranchir de la pauvreté par le travail décent*, tel est le thème central du rapport présenté par le Directeur général à la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail.

De tout temps, le Mexique a été un pays favorable aux lois visant à encourager l'industrie et à respecter et défendre les droits des travailleurs. Mais, aujourd'hui, nous sommes aux prises avec le phénomène de ce siècle, la mondialisation.

C'est un terme controversé, qui a une connotation positive pour les nombreux pays pour lesquels il est synonyme de richesse et de bien-être.

Mais qui, pour nous, pays d'Amérique latine et d'autres régions du monde, est synonyme d'interrogation. Une interrogation car, bien que nos pays existent depuis des siècles, ils continuent de se trouver en voie de développement et dans une situation d'inégalité par rapport à la mondialisation. Le Mexique, de tout temps, a été un pays d'institutions, de sécurité sociale intégrale, de logements pour les travailleurs, par le biais d'Infonavit, d'éducation permanente, de formation technique, et un pays où l'industrie est très présente, et pourtant ce pays a perdu des milliers d'emplois dans le secteur formel.

Des entreprises et des industries ont quitté notre pays pour s'installer dans d'autres pays où la législation n'est pas aussi formelle que chez nous.

Le Mexique, comme nombre d'autres pays d'Amérique latine, est envahi de produits commerciaux venant du monde entier, et qui concurrencent ses propres produits: l'industrie de la chaussure et l'industrie du jouet ont pratiquement disparu, et l'industrie du textile et de la confection suivent le même cap.

Le secteur informel devient de plus en plus la norme. Il se développe à toute vitesse, car des milliers d'hommes et surtout de femmes parviennent à subsister en travaillant dans ce secteur.

La lutte contre la pauvreté, le travail décent et la promotion de l'insertion sociale ne sauraient être du ressort d'un seul pays ou d'une seule organisation. C'est l'affaire de tous. La mondialisation doit toucher tout le monde.

L'Amérique latine et le Mexique doivent être mieux considérés par les pays industrialisés. La mondialisation doit aller de pair avec l'instruction, la formation, le développement équitable des marchés, le partage des richesses et la solidarité de façon que les pays moins développés puissent entrer en concurrence dans des conditions d'égalité, de fraternité et d'harmonie.

Les pays qui connaissent le plein emploi sont des pays forts qui peuvent offrir des emplois à des personnes venant d'autres pays et où chacun peut consommer et s'enrichir selon son gré.

Mais j'aimerais vous rappeler une anecdote que j'ai entendue il y a quelques années concernant l'automatisation dans l'industrie. Cela se passe en Amérique du Nord. Je ne suis pas contre la modernité, je dois le dire, mais cette anecdote est quand même révélatrice. M. Ford, le troisième du nom, a déclaré à M. Reuter, qui était à l'époque le leader syndical du secteur automobile, «Voyez cette nouvelle machine, elle peut être manipulée par 30 travailleurs seulement, ce qui signifie que nous allons licencier les 300 autres. Je me demande, Monsieur Reuter, qui vous allez maintenant enrôler dans votre syndicat.» Et M. Reuter de répliquer: «Certes, Monsieur Ford, mais je me demande à qui vous allez vendre vos voitures».

Les hommes et les femmes ont besoin d'un système mondial qui leur permette de vaincre la pauvreté en travaillant dans des conditions de liberté et de dignité. Pour reprendre les termes du Directeur général: «Ils veulent un système mondial qui retrouve son équilibre grâce à la solidarité mondiale.»

Nous avons donc besoin d'une mondialisation qui soit juste et profite à tous. Les travailleurs du Mexique se félicitent du thème choisi pour la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, à savoir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ce thème coïncide avec l'objet de récentes discussions au parlement mexicain, qui vient de promouvoir et d'approuver une loi visant à supprimer toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur la religion, l'état civil, la couleur de la peau, le sexe ou un handicap. Une loi approuvée par tous les groupes parlementaires politiques qui sont représentés au congrès de l'union.

Les travailleurs du Mexique, par mon intermédiaire, saluent tous les partenaires sociaux présents à la Conférence internationale. Ils se félicitent de ce que l'OIT, institution tripartite reconnue dans le monde entier pour son action dans le domaine du travail, de l'humanisme, dans le domaine technique, dans le domaine de la formation, de l'entente, de l'unité et de la solidarité, nous a permis de nous réunir une fois de plus au cours de la Conférence.

Nous sommes, par ailleurs, fiers du travail accompli par le Président du Conseil d'administration, Lord Brett, du groupe des travailleurs. De même, nous félicitons le Directeur général, M. Juan Somavia, pour le dynamisme, l'action positive et le cap qu'il a donné à l'Organisation internationale du Travail

*(M. Wojcik prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais:* M. KHAN (*délégué des travailleurs, Bangladesh*) — Je félicite le Président et les membres du bureau pour leur élection à ces postes de responsabilité. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Directeur général, M. Somavia pour une réélection qu'il a bien méritée. Il a apporté des changements importants dans notre Organisation et j'espère qu'au cours de son second mandat il pourra poursuivre l'application de ces changements en vue d'améliorer encore le fonctionnement de l'OIT et de la rendre plus utile pour nous tous.

Nous savons douloureusement que près d'un quart de l'humanité vit avec moins d'un dollar E.-U. par jour. Le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté ne cesse de croître jour après jour. L'assistance financière est simplement insuffisante. On estime qu'en Afrique 6 500 personnes vont mourir aujourd'hui du SIDA, alors qu'il aurait suffi d'un dollar E.-U. par jour pour sauver chacune d'entre elles. Les médicaments luttant contre le VIH/SIDA leur sont refusés à des prix raisonnables. Les fonds permettant de lancer d'autres initiatives mondiales sont tout aussi insuffisants.

Certaines politiques poursuivies au plan international ne font qu'aggraver notre pauvreté et nos problèmes en matière d'emploi. Les subventions agricoles de l'OCDE représentant 311 milliards de dollars en 2001 occultent l'aide accordée par l'OCDE au cours de cette même année qui était de 52 milliards seulement. On estime que chaque vache au Japon reçoit une subvention quotidienne de 7,50 dollars E.-U. alors que cette subvention est de 2 dollars E.-U. par jour

dans l'Union européenne. Chaque planteur de coton, dans un certain pays industrialisé, obtient des subventions équivalant à 160 000 dollars E.-U. par an. Dans les pays tels que le nôtre, les gouvernements ne sont pas en mesure de fournir de telles subventions et même s'ils le pouvaient la Banque mondiale et le FMI les dissuaderaient de le faire. Comment nos agriculteurs peuvent-ils lutter contre un scénario aussi défavorable?

On nous dit que le commerce accroît le bien-être et qu'il faut libéraliser les échanges. Le bénéfice potentiel total découlant de la libéralisation totale du commerce de marchandises pourrait être de 300 milliards de dollars E.-U. par an. Si nous libérons complètement les services commerciaux, les gains potentiels pourraient être encore 10 fois supérieurs. Je ne prendrai qu'un exemple simple. Si seulement 3 pour cent du marché du travail de l'OCDE s'ouvrait aux travailleurs étrangers temporaires, non qualifiés ou semi-qualifiés, les gains potentiels pourraient être de 150 à 200 milliards de dollars E.-U. par an. Et ces gains seraient répartis tant aux pays riches qu'aux pays pauvres, tout en fournissant des emplois à des millions de personnes dans nos pays.

Le monde dépense près de 830 milliards de dollars E.-U. par an en armement. Si une fraction de cette somme seulement pouvait être allouée aux besoins des pauvres, la famine et la malnutrition pourraient être éradiquées. Si nous ne sommes pas capables de rationaliser nos politiques, les nobles objectifs de la Déclaration du Sommet du Millénaire en matière d'éradication de la pauvreté ne seront pas atteints.

Des signaux contradictoires et des incohérences politiques au niveau mondial ont une incidence profonde sur les politiques nationales également. Dans une situation idéale, les politiques nationales et les politiques internationales devraient se renforcer mutuellement. Hélas tous les exemples que j'ai montrés attestent de l'absence de cohérence au niveau mondial. Par conséquent, les politiques poursuivies sur le plan national par un petit pays, ne peuvent guère avoir l'impact souhaité.

Au Bangladesh, le Premier ministre, la Bégum Khaleda Zia, a montré qu'un cadre politique approprié et un soutien institutionnel adéquat peuvent aider les pauvres. Le plan de développement annuel, qui vient d'être approuvé, contient une augmentation des contributions pour les programmes de travaux publics générateurs d'emploi. Les institutions financières ont été enjointes de soutenir les programmes de développement des compétences et de travail indépendant. La création d'une banque de l'emploi a confié à une institution la tâche de créer des possibilités de travail pour les travailleurs indépendants. Les programmes: «Nourriture pour l'éducation» et «Bourses pour les étudiantes» lancés par le Premier ministre, la Bégum Khaleda Zia, ont augmenté les inscriptions d'étudiants tout en réduisant le nombre d'enfants au travail. De telles initiatives devraient avoir un effet à long terme.

Ces politiques du gouvernement visant à lutter contre la misère par la création d'emplois, méritent d'être soutenues par les organisations internationales y compris l'OIT. Le Directeur général a annoncé qu'il allait transférer certaines des ressources aux activités sur le terrain. Dans cette action, la priorité devrait être donnée à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. L'OIT possède le savoir-faire nécessaire en matière de développement des compétences et de marché de l'emploi afin d'aider à la promotion et à

la protection des droits des travailleurs. L'OIT devrait donc être active dans nos pays, dans ces domaines.

Compte tenu des défis graves provoqués par la pauvreté, les rejets et la frustration humaine, je pense que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent souscrire et réagir à la remarque du Directeur général: «La pauvreté n'est pas simplement le problème des pauvres», c'est effectivement un problème qui nous touche tous, et ensemble, nous sommes capables d'y remédier. Prenons ainsi l'engagement de le faire.

*Original espagnol: M. PUIG (délégué des travailleurs, Uruguay)* — Je vous apporte le salut des travailleurs de l'Uruguay. Le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail* constitue une excellente base de discussion pour la recherche de solutions à cette plaie morale et matérielle de notre époque.

Nous estimons que l'extrême pauvreté dans laquelle vivent des milliards d'êtres humains dans le monde ne peut être analysée sans définir clairement les responsabilités de cette situation qui dégrade la vie de millions d'êtres humains et qui privilégie les intérêts de quelques-uns qui bénéficient de cette exploitation.

Nous n'avons pas affaire à une situation inévitable, due à des catastrophes naturelles, mais à l'expression de politiques clairement structurées, qui concentrent la richesse en quelques mains pour marginaliser la majorité de l'humanité et l'empêcher de vivre dignement.

Jamais, tout au long de l'histoire, nous n'avons connu un développement scientifique et technique d'une telle ampleur, développement qui devrait permettre d'améliorer considérablement la qualité de vie de la population mondiale. Pourtant, jamais n'a-t-on constaté un tel recul et une telle dégradation des conditions de vie de tant d'êtres humains.

Notre pays, l'Uruguay, en apporte la preuve.

Il n'y a pas là de hasard, et la «crise générale» dont on parle tant se traduit par la marginalisation du plus grand nombre et les privilèges scandaleux de quelques-uns.

La destruction de l'appareil de production en Uruguay, suite à une politique néolibérale qui a favorisé la spéculation financière et qui a conduit à une situation catastrophique dans le secteur de la production, le monde du travail, la santé et l'éducation, revient en fait à faire fi des droits de l'homme fondamentaux.

Vingt pour cent de la population économiquement active se trouve au chômage pur et simple, et plus de 50 pour cent de cette population occupe des emplois précaires, des sous-emplois ou des emplois dans le secteur informel. Toutefois, aucun pourcentage ne saurait exprimer dans toute son ampleur le drame humain du chômage et de la pauvreté qui hypothèque l'avenir et qui détruit jour après jour la dignité et l'estime d'eux-mêmes, des hommes et des femmes qui en sont victimes.

En Uruguay, la pauvreté touche la moitié des enfants de moins de 12 ans et le tiers des jeunes de plus de 13 ans.

Nous pouvons affirmer que cette spirale de la pauvreté s'accroît de jour en jour.

Des générations d'Uruguayens, avant même de naître, sont déjà condamnées à ne jamais intégrer le système éducatif, à ne jamais avoir de travail décent, à être marginalisés et à finir en prison.

En Uruguay, la population carcérale a décuplé. Les prisons sont pleines à craquer de pauvres, et les traitements inhumains, la mort et la corruption y sont monnaie courante.

Des centaines de milliers d'Uruguayens ne peuvent avoir un logement décent, et ils n'ont pas non plus accès à la santé et à l'éducation.

Le chômage de longue durée touche l'ensemble de la population, mais plus particulièrement les femmes et les jeunes. La faim règne dans ce petit pays de trois millions d'habitants qui était jadis un producteur de produits alimentaires.

La mort d'enfants due à la malnutrition dans les hôpitaux publics nous indigne et nous révolte. Que le gouvernement d'un pays où sont violés des droits de l'homme aussi fondamentaux que le droit à la vie des enfants prétende donner des leçons en matière de droits de l'homme aux autres pays du monde est un monument d'hypocrisie.

Les attaques permanentes contre les organisations syndicales et l'absence totale de protection de l'activité syndicale, contraire à la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, se traduisent par le licenciement constant de militants syndicaux et de dirigeants syndicaux.

La négociation collective est tombée de 95 pour cent en 1986 à 16 pour cent aujourd'hui, et le salaire minimum national équivaut au montant honteux de 36 dollars par mois, alors que le panier de la ménagère revient à 824 dollars.

Des milliers d'Uruguayens travaillent dans la précarité avec un salaire de 30 centimes de l'heure.

Le Mouvement syndical uruguayen dénonce le caractère profondément antidémocratique de la politique économique du gouvernement. Mais nous ne nous contentons pas de constater la situation, nous ne nous résignons pas et nous continuons à lutter pour un nouvel Uruguay, car nous sommes convaincus que des changements sont possibles.

Aujourd'hui, 17 juin 2003, les travailleurs de l'Uruguay regroupés au sein de la PIT-CNT, notre organisation unique, déclarent une grève générale nationale de 24 heures, à laquelle prendront part les producteurs et les commerçants des villes et des campagnes.

En cette journée, une fois de plus, nous faisons des propositions de relance de la production, de l'emploi, de la négociation collective, des salaires et des libertés syndicales qui vont dans le sens contraire de cette politique qui aggrave la pauvreté, plaie matérielle et morale de notre époque.

*Original anglais: M. LEVY (délégué gouvernemental, Israël)* — Je tiens tout d'abord à féliciter le Président de la Conférence pour son élection et à le remercier de la sagesse dont il a fait preuve tout au long de cette Conférence. Nous lui présentons tous nos vœux au moment où le Kenya se lance dans une nouvelle voie pleine de défis. Je félicite également le Directeur général de sa récente réélection; nous nous félicitons des réformes qu'il a introduites à l'OIT, fondées sur la notion essentielle de travail décent et sur les quatre directions stratégiques qui montrent que l'OIT est l'organisation internationale qui joue le rôle le plus déterminant pour les questions touchant le travail dans le monde.

Le rapport du Directeur général présenté à cette Conférence a trait à la pauvreté, sujet extrêmement important pour nous tous, pays développés comme pays en développement.

La pauvreté et les devoirs de la société étaient déjà mentionnés par notre prophète Isaïe, je le cite: «N'est-ce pas partager ton pain avec l'affamé, héberger chez toi les pauvres sans abri, si tu vois un homme nu, le vêtir, ne pas te dérober devant celui qui est ta propre chair? Alors ta lumière éclatera comme l'aurore, ta blessure se guérira rapidement et la gloire de Yahvé te suivra», Isaïe, chapitre 58, verset 7.

De nombreux orateurs qui ont pris la parole avant moi, notamment le Président du Brésil Lula da Silva, ont souligné la nécessité cruciale de remédier au problème de la pauvreté. Le rapport que le Directeur général a présenté à la Conférence représente une contribution essentielle à notre approche de ce problème et inclut des outils stratégiques extrêmement utiles, fondés sur le principe du travail en tant qu'instrument permettant de s'affranchir de la pauvreté.

L'économie israélienne a été touchée ces dernières années par une grave crise découlant de la situation politique et de la violence dans la région, de la dépression mondiale générale ainsi que du déclin mondial des industries de haute technologie. Tous ces facteurs ont entraîné une forte récession. Le PNB a enregistré un recul considérable, et le niveau du chômage a atteint près de 11 pour cent. Les effets de la violence, à eux seuls, ont provoqué une baisse du PNB de 3,5 pour cent, uniquement pour l'année 2002.

Durant la première année du conflit, ce sont essentiellement l'industrie du tourisme et les exportations vers la Palestine qui ont été touchées. D'autres effets se font actuellement sentir en raison du déclin de la consommation des ménages, qui contribue à la récession économique. Ces dernières années, cette dernière a eu en Israël une incidence sur le niveau de la pauvreté. La détérioration de la situation économique a poussé le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures: restrictions budgétaires, réduction des prestations sociales, réformes fiscales, privatisation des entreprises publiques et essais de réduction des effectifs dans le secteur public. Le défi que le gouvernement doit aujourd'hui relever est de préserver les acquis de l'Etat-providence, accumulés au cours de 55 années d'existence, et de traverser cette phase difficile tout en préservant la stabilité des prix et en essayant de réduire le chômage.

Un des moyens permettant de trouver un équilibre approprié entre une économie en récession et la réalisation des objectifs sociaux consiste à encourager le dialogue social et à ce propos mon gouvernement envisage la création d'un Conseil économique et social national.

Bon nombre des recommandations figurant dans le rapport du Directeur général sont pertinentes pour la société israélienne. Israël est une petite économie essentiellement fondée sur l'exportation, raison pour laquelle sa politique économique se fonde depuis des décennies sur l'ouverture du marché israélien à la concurrence et la participation à la mondialisation. Il n'en reste pas moins que cette évolution a exposé des segments de l'économie et de la population d'Israël aux effets les plus néfastes de la mondialisation, à savoir l'inégalité croissante, le fossé en matière de revenus, l'aliénation sociale, le chômage et l'insécurité au travail. Israël se doit de préserver sa politique d'ouverture et de compétitivité sur les marchés internationaux tout en garantissant les filets de sécurité offerts par l'Etat providence depuis des décennies et qui sont d'une importance essentielle pour la partie la plus vulnérable de la population.

Parmi les nombreuses questions mentionnées dans son rapport, qui sont importantes pour Israël, je tiens à attirer l'attention sur le travail accompli par diverses institutions en Israël ainsi que par le biais de notre programme de coopération internationale pour promouvoir les petites et moyennes entreprises et favoriser la participation des femmes à la création et à la gestion de ces dernières.

Un autre problème essentiel, fondamental pour le travail de notre Conférence, est la discrimination au travail. En Israël, nous sommes en train d'entreprendre des efforts importants pour améliorer le statut des femmes et des travailleurs étrangers sur le lieu de travail.

Israël est convaincu de l'importance du travail normatif de l'OIT pour l'établissement de valeurs et de normes. Israël est signataire des conventions fondamentales de l'OIT et j'ai le plaisir de vous signaler qu'Israël doit ratifier très prochainement la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Notre Conférence s'intéresse également de près à la question des ressources humaines et la formation professionnelle. Dans le domaine de la formation professionnelle, nous cherchons à assurer une validation officielle des diverses étapes de la formation, de telle sorte que le travailleur puisse faire valoir les acquis tout au long de sa carrière – du début de l'apprentissage jusqu'à l'obtention du diplôme d'ingénieur, par exemple.

Un autre thème qui est au cœur des préoccupations de notre Conférence est celui de la santé et de la sécurité au travail. Israël est confronté à cet égard à un phénomène relativement nouveau, à savoir le nombre croissant de travailleurs étrangers, qui atteint à peu près 300 000 personnes aujourd'hui. Comme nous l'avons déjà dit, il est très important de maintenir et de préserver leur dignité au travail, un salaire décent et des avantages sociaux ainsi que leur sécurité. Dans ce domaine de la sécurité précisément, nous avons mis en place un système mobile de formation qui distribue des services aux travailleurs étrangers dans leur propre langue sur le lieu de travail. Nous avons élaboré des règlements afin de rendre obligatoire l'affichage — en plusieurs langues, outre l'hébreu et l'arabe, langues officielles de l'Etat d'Israël — des consignes de sécurité sur le lieu de travail.

Suite à la Conférence de Johannesburg sur le développement durable, le gouvernement examine la possibilité de créer une norme sur la responsabilité sociale incluant une obligation de respecter la législation du travail israélienne.

Notre Conférence fait face à des problèmes qui sont au cœur du monde du travail et qui exercent une forte influence sur la vie de chacune et chacun d'entre nous. Nous avons bon espoir que les délibérations de la plénière et des commissions contribueront une nouvelle fois à la réalisation de cet objectif très noble de l'Organisation, à savoir la paix fondée sur la justice sociale.

*Original anglais: M. NICOLESCU (délégué des employeurs, Roumanie)* — Au nom de la Confédération du patronat roumain, je tiens à féliciter le Directeur général pour son rapport. Nous en apprécions la richesse, l'approche équilibrée des intérêts tripartites mais aussi la vigueur.

Dans ma brève allocution, je me concentrerai tout d'abord sur la stratégie et l'approche de l'OIT, et ensuite sur la situation en Roumanie.

Selon un grand nombre de spécialistes de renom, l'économie mondiale connaît un changement spectaculaire puisque l'on assiste à la révolution de la connaissance et que l'on s'achemine rapidement vers une économie du savoir. De nombreux spécialistes estiment que cette révolution de la connaissance est semblable à la révolution industrielle par son ampleur et par ses conséquences économiques et sociales. Cette nouvelle vision se traduit par des décisions stratégiques prises ces dernières années par les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon, etc. Par exemple, l'Union européenne a établi à Fereira, comme objectif fondamental pour 2010, la réalisation de l'économie du savoir dans l'Union européenne.

Avancer vers une économie du savoir c'est un processus mondial qui n'est pas limité aux pays les plus développés et qui ne devrait pas l'être. Au contraire, il est dans l'intérêt de chaque pays de progresser rapidement vers cette économie.

Dans ce contexte, l'OIT devrait jouer un rôle essentiel, en contribuant de manière directe et constante à accélérer le développement de tous les pays, conformément aux exigences de l'économie du savoir. Pour cette raison, nous proposons de convoquer en 2004 une commission tripartite spéciale qui serait chargée d'examiner l'incidence de l'évolution vers une économie du savoir sur la situation et le rôle des salariés et des employeurs, et les moyens d'améliorer les performances économiques et sociales en utilisant les formidables possibilités offertes par l'économie du savoir.

En acceptant une telle initiative, l'OIT contribuera encore davantage à promouvoir des stratégies et des mesures proactives, essentielles pour l'humanité dans l'époque dynamique et complexe que nous traversons. Si l'OIT prend une telle initiative, je serais très honoré de lui offrir les connaissances et le savoir-faire que j'ai accumulés dans ce domaine ces trois dernières années.

En tant que premier vice-président de l'Association roumaine des employeurs et en tant que président de l'Association roumaine des PME, je tiens à vous dire que l'an dernier, la situation économique et sociale a connu une évolution positive en Roumanie. En 2002, le PNB a continué à croître de 5 pour cent. Certaines lois importantes ont été adoptées, alors que le dialogue tripartite s'est encore développé. Malgré ces faits importants, nous estimons qu'un environnement propice n'existe pas en Roumanie. Le taux d'inflation, bien qu'il ait diminué de moitié en 2002 par rapport à 2001, reste élevé. La fiscalité, qui pèse en particulier sur la main-d'œuvre, est l'une des plus lourdes d'Europe. Plusieurs mesures d'incitation importantes en faveur des PME ont été annulées. La bureaucratie et la corruption ont atteint des niveaux considérables.

Pour accélérer la mise en place de cet environnement propice en Roumanie, qui est essentiel pour les employeurs comme pour les salariés, nous estimons nécessaire de déployer davantage d'efforts à tous les égards, y compris au niveau du dialogue tripartite. Celui-ci devrait devenir plus pragmatique et plus efficace. Les voix des associations d'employeurs et celles des syndicats devraient avoir une incidence plus marquée sur les décisions et les mesures du gouvernement. L'engagement des instances de l'OIT en Roumanie, par le biais d'actions concrètes, pourrait être très utile à notre pays et nous nous féliciterons de toute action de l'OIT à cet égard.

*Original espagnol: M. GORRITI VALLE (délégué des travailleurs, Pérou) — Je voudrais tout d'abord*

me faire l'écho des félicitations adressées au Président à l'occasion de son élection et de celles qu'a reçues le Directeur général pour sa réélection.

Le rapport qui nous a été soumis est un document assez complet portant sur des thèmes qui revêtent une importance particulière dans la conjoncture internationale actuelle.

La possibilité de s'affranchir de la pauvreté par une politique et des mesures propres à promouvoir le travail décent est une proposition valable de notre point de vue. Dans son ensemble, le rapport jette un jour pertinent et sensible sur les problèmes auxquels est confrontée plus de la moitié de la population mondiale.

Nous partageons les préoccupations présentées dans le rapport et soutenons les propositions qui y sont formulées, mais tenons à faire deux observations.

Tout d'abord, la pauvreté mondiale s'explique non seulement par les raisons indiquées dans le rapport du Directeur général, mais aussi par l'existence d'un système économique basé sur un rapport d'échange inégal au niveau mondial. Les relations commerciales entre le Nord et le Sud, d'un côté, entre les sociétés multinationales et les Etats-nations vulnérables du monde sous-développé, de l'autre, créent un ensemble de distorsions qui aggravent encore l'injustice sociale. Dans le cas précis de l'Amérique latine, la pauvreté structurelle s'explique aussi par la charge constituée, au plan économique, par le remboursement de la dette extérieure, poste auquel les gouvernements affectent des ressources qui seraient nécessaires par ailleurs à la population.

Nos gouvernements mettent en œuvre des politiques sociales visant à porter assistance à ceux qui en ont besoin et à lutter, ce faisant contre la pauvreté et la pauvreté extrême, mais adoptent dans le même temps des politiques économiques fondamentalement créatrices de récession, qui aggravent donc la pauvreté et les inégalités au lieu de limiter leur impact. C'est la raison pour laquelle l'outil principal pour lutter contre la pauvreté doit être une politique économique souveraine, propre à chaque pays.

A cet égard, il importe de faire en sorte de disposer d'institutions solides, transparentes et capables de bien faire le lien entre l'action mise en place au plan local, en vue de lutter contre la pauvreté, les politiques macroéconomiques et les mesures visant à assurer le développement de l'emploi décent. Nous voudrions insister sur le fait que les syndicats sont appelés à jouer un rôle fondamental dans la promotion et le développement de l'emploi décent, comme la Banque mondiale l'a reconnu dans l'un de ses documents récents.

Nous appelons les différentes organisations internationales à œuvrer de concert. L'OIT devrait participer davantage aux négociations telles que celles qui sont tenues au sein de l'OMC, négociations pour lesquelles il devrait même être fait appel à la méthode du tripartisme, qui a produit d'excellents résultats, comme le rappelle d'ailleurs le document que nous analysons ici.

Finissons-en avec la guerre et les blocus. Ce dont nous avons besoin, c'est de la paix et du développement qui permettront de construire un monde meilleur.

Dans le cas du Pérou, certains progrès importants peuvent être relevés en ce qui concerne le respect des droits au travail et la liberté syndicale. En effet, la législation a été mise en conformité, ce qui a permis de lever 12 des 16 observations présentées par l'OIT à l'Etat péruvien. Le détail de l'application des lois en question doit encore être précisé cependant.

De même, la mise en place de mécanismes institutionnels pour le dialogue social, tels que le Conseil national du travail, constitue un progrès important si ce n'est que le fonctionnement de ces dispositifs souffre d'un retard dans l'élaboration de la nouvelle loi générale du travail, un texte qui doit mettre de l'ordre et instaurer, pour ce qui touche aux relations professionnelles, un équilibre brisé par les dix années du gouvernement de Fujimori.

A un niveau moins général, il convient de signaler que certains secteurs continuent de refuser la négociation par branche pourtant prévue par la loi et les dispositions du ministère du Travail. Je pense en particulier ici au secteur de la construction civile.

Beaucoup des restrictions légales posées à nos droits perdurent encore aujourd'hui. On déplore ainsi, pour ne citer que les cas les plus graves, des licenciements arbitraires, le fait que les personnes licenciées pour avoir participé à des activités syndicales ne bénéficient pas de la protection nécessaire et la restriction posée au droit des travailleurs à s'affilier à un syndicat, droit dont le personnel en période probatoire est en effet privé.

Le Pérou a connu récemment des moments difficiles du fait de la grève nationale déclarée par les professeurs et le personnel administratif du secteur de l'éducation, les employés du système, judiciaire et, enfin, une partie du secteur de l'agriculture.

Le gouvernement n'a pas su répondre à ces revendications par le dialogue et a, au contraire, décrété l'état d'urgence dans tout le pays, suspendant un grand nombre de garanties et libertés du citoyen et déléguant le maintien de l'ordre aux forces armées. Cet épisode particulier, qui s'est soldé par la mort d'un étudiant et des centaines de blessés, a suscité une forte réaction au sein de la population. Il est en effet inadmissible, alors que le pays s'efforce de consolider une démocratie fragile, que l'on ait recours à la répression pour répondre aux revendications sociales.

Certaines des revendications formulées sont donc bien prises en compte, quoique lentement, mais les problèmes évoqués précédemment demeurent, de même que d'autres graves difficultés telles que celles posées par la loi sur la promotion et l'institutionnalisation des petites et moyennes entreprises, promulguée récemment, qui crée une législation du travail parallèle et limite les droits des travailleurs concernés. Il faut citer aussi dans ce registre le refus de garantir le droit d'adhérer à des sociétés privées gérant des fonds de pension ou de se retirer de telles structures. Nous demandons donc à l'OIT de prendre des mesures pour promouvoir un dialogue constructif qui nous permette de résoudre ces conflits de manière définitive.

*Original espagnol: M. AGUILAR ARCE (délégué des travailleurs, Costa Rica) —* Qu'il me soit permis tout d'abord de transmettre un salut très cordial à tous, et aussi de souhaiter au Président, à Lord Brett, à M. Juan Somavia et à toutes les délégations un plein succès dans les travaux de cette Conférence.

Nous sommes satisfaits d'être témoins du travail de suivi accompli par l'OIT, par le truchement de son Directeur général et de toute son équipe, en ce qui concerne ce thème si important du travail décent. Le rapport lance des défis majeurs sur la façon dont on peut faire face à la pauvreté. Ces idées constituent un outil de grande valeur qui contredit le modèle économique qui prévaut dans les pays en développement depuis plus d'un quart de siècle, un modèle qui

concentre la richesse entre certaines mains, qui est injuste, qui manque d'équité et de solidarité, et qui exclut la grande majorité de la population.

Pour nous, il n'y a aucun doute que les responsables des grands choix politiques et de la gestion de l'Etat ont suivi aveuglément les décisions des organismes financiers et qu'ils ont mis en place des programmes d'ajustement structurel, de vente, de privatisation et de réduction de la participation de l'Etat à sa plus simple expression. Ils ont accepté la thèse de la focalisation, mesure populiste censée lutter contre la pauvreté dans un esprit d'assistance, accompagnée souvent de clientélisme politique et de corruption. Ils n'ont pas réglé le problème, ce qui a profondément déçu la population. On constate une grande désaffection à l'égard des dirigeants et des partis politiques. On a pu voir le résultat de cette désaffection dans les urnes et dans les rues, avec des manifestations massives de la part des travailleurs et de la population en général.

Les strictes limitations apportées aux dépenses sociales et à l'investissement public ont entraîné une détérioration marquée des systèmes de sécurité sociale et de l'infrastructure productive. Par ailleurs, les gouvernements ont lancé des politiques d'investissement qui servent les intérêts des multinationales et ne profitent ni à la productivité ni aux recettes fiscales, ni à la capacité technologique des pays. Ces privilèges prennent la forme d'exonérations fiscales et de réductions de tarifs, avec pour conséquence d'affaiblir le fisc et secteur productif interne, composé essentiellement de PME qui n'arrivent plus à survivre. Le modèle suivi a consisté à privilégier les exportations et à accorder des droits exclusifs aux entreprises multinationales et à certaines grandes entreprises nationales.

On a abandonné ainsi l'autre moteur de l'économie, le marché interne. Les régions rurales et les agriculteurs subissent aujourd'hui les conséquences très graves de ce choix.

S'affranchir de la pauvreté en créant de l'emploi et du travail décent, assortis d'une couverture sociale, du respect des droits, de la structuration du secteur informel, du renforcement des petites et moyennes entreprises et des microentreprises et d'une amélioration qualitative et quantitative de l'enseignement public et de la formation professionnelle est un défi que nous devons tous relever.

La nouvelle stratégie proposée force obligation aux Etats, aux organisations multilatérales et aux sociétés de réviser leur action et la façon dont ils peuvent essayer d'assurer l'avènement d'un monde différent, de réviser leur projet de développement, de réviser leurs mécanismes de participation citoyenne et de responsabilité a posteriori, et de mettre fin à la corruption et à l'impunité.

Ce n'est qu'en renforçant le marché interne et en augmentant la capacité de l'appareil productif que nous pourrions créer un grand nombre d'emplois de qualité. L'OIT doit intervenir auprès des organisations multilatérales pour faire en sorte que l'annulation de la dette extérieure se fasse dans la perspective de l'amélioration de la sécurité sociale, de la création de travail décent et du renforcement de l'investissement productif de la part des Etats.

*Original espagnol: M. BERNAL CAMERO (représentant, Congrès permanent de l'unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine) —* Je salue le brillant exposé du Directeur général. La pauvreté afflige l'humanité sans qu'il y ait de signes crédibles de solution.

Il existe, comme on le sait depuis longtemps, des techniques, des capitaux et des ressources suffisantes pour éliminer partout la pauvreté. Et, pourtant, le système économique et politique injuste, contradictoire et insoutenable qui prédomine rend illusoire tout espoir qui ne serait pas fondé sur des changements profonds de toute la structure et la composition actuelles de ce système.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous aurons besoin d'une intégration qui réponde aux intérêts de nos peuples et qui consolide notre indépendance. Mais tel n'est pas le cas de zone de libre-échange des Amériques dont l'objectif manifeste est l'annexion totale de nos pays par la nation la plus puissante du Nord afin d'augmenter ses richesses et sa toute puissance, et non pas d'éliminer la pauvreté qui règne chez nous.

Si nous voulons vraiment être au service des pauvres en Amérique, nous devons nous unir dans la défense de la révolution bolivarienne au Venezuela et des projets de lutte contre la faim et la pauvreté du Président Lula au Brésil, et accompagner, plein d'espoir et d'enthousiasme, les autres processus qui sont à l'œuvre en Amérique latine, dans notre Amérique, contre les politiques néolibérales.

Cuba la révolutionnaire, qui a été fidèle au noble idéal de José Martí, qui a déclaré: «C'est avec les pauvres de la Terre que je veux lier mon destin», a su faire face aux blocus économique, financier et commercial criminels imposés par le pays le plus puissant de la Terre. Cuba compte sur l'appui et la solidarité de tous les travailleurs.

Cuba, dirigée par Fidel Castro et soutenue par son peuple héroïque, fait chaque jour de la société la réalité à laquelle nous aspirons lorsque nous clamons dans les rues qu'un autre monde est possible.

Les politiques nazis/fascistes de la superpuissance et de ses alliés, qui ont envahi et occupé l'Iraq au mépris absolu de la communauté internationale et de ses institutions et qui menacent d'envahir des dizaines de pays, ne serviront finalement qu'à tuer les pauvres, et non pas à supprimer la pauvreté.

Le Congrès permanent de l'unité syndicale des travailleurs d'Amérique latine et des Caraïbes lance un appel à tous les travailleurs pour qu'ils rejoignent le front antifasciste qui, avec des intellectuels de renom et d'autres organisations de différents types, s'organise, d'ores et déjà, pour empêcher la progression et la domination des forces fascistes qui menacent l'humanité.

Enfin, je tiens à manifester notre ferme solidarité et notre promesse d'appuyer effectivement les travailleurs et les combattants colombiens qui souffrent de la persécution et de l'assassinat de nombreux camarades dans un climat de totale impunité.

*Original espagnol: M. RICCI MUADI (délégué des employeurs, Guatemala)* — Je félicite le Directeur général pour l'initiative qu'il a prise en présentant un sujet qui est pour tous prioritaire, à savoir l'élimination de la pauvreté par le travail. Je me propose d'aborder cette question en me plaçant sous trois angles: l'angle international, l'angle national et l'angle de notre organisation ainsi que son rôle en la matière.

Du point de vue international, nous devons partir de l'idée que l'ouverture des marchés est la meilleure façon de favoriser le développement des pays les plus pauvres. De fait, les programmes que peuvent lancer l'OIT ou toute autre organisation, de même que les

programmes mis en œuvre par les pays développés, n'auront guère ou pas d'incidence si les pays développés conservent leur politique de subventions et de barrières douanières et non douanières.

Du point de vue national, nous devons partir d'un plan national qui encourage la création d'entreprises productives et compétitives, qui sont les seules créatrices de travail décent de manière durable. Pour cela, il faut mettre au point des politiques à long terme dans le domaine de l'éducation et de la formation des travailleurs. Il faut également investir dans les infrastructures, mettre en œuvre des politiques fiscales stables, assurer l'application des lois. En d'autres termes, il convient d'asseoir l'économie moderne et l'Etat de droit sur des bases solides. Qui sont les ennemis de ce processus? Le populisme qui appauvrit et la corruption. Dans mon pays, la corruption touche tous les niveaux du gouvernement, y compris la sécurité sociale. D'ailleurs, l'Institut guatémaltèque de la sécurité sociale a fait récemment l'objet d'une dénonciation concernant un trou de plusieurs millions qui met en danger l'avenir du système. Tels sont les ennemis du progrès, le populisme, la corruption, qui détruisent toute possibilité d'investissement et, partant, toute possibilité de création d'emplois. Au Guatemala, la part croissante et majoritaire de l'économie informelle ne fait qu'appuyer mon propos.

En ce qui concerne l'OIT, elle est appelée à jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, bien entendu en respectant son mandat. Cela signifie que son rôle s'inscrit dans le domaine des normes et de la coopération technique. L'accent doit être mis sur la modernisation des institutions du travail. Il est fondamental de réviser les normes en vigueur afin de les mettre à jour et, plutôt que de créer de nouvelles normes, de veiller à l'application effective des normes déjà existantes. Cela aura des effets très positifs dans des pays comme le Guatemala, qui est doté d'un régime rigide, lequel, conjugué à d'autres facteurs, décourage la création d'entreprises et donc la création de postes de travail.

Il est un autre sujet qui est étroitement lié à celui qui nous intéresse aujourd'hui et qui est prioritaire pour l'OIT, je veux parler du travail des enfants. Il n'y a pas manifestation plus cruelle et plus évidente de la pauvreté que le travail des enfants qui sont forcés par la situation économique de leurs familles à travailler, bien souvent dans des conditions intolérables, sacrifiant ainsi non seulement leur enfance mais aussi leur avenir et, dans le même temps, l'avenir de leurs familles et de leur pays. Il y a un lien de cause à effet direct entre ces deux phénomènes. C'est pourquoi toute lutte contre le travail des enfants doit avoir comme premier objectif l'élimination de la pauvreté.

Pour résumer, je dirai qu'il n'y a pas d'autres moyens d'éliminer la pauvreté qu'en encourageant la création de richesse. Et cela ne peut se faire de manière durable que par le biais d'entreprises modernes, créatrices d'emplois productifs et bien rémunérés. Nous sommes appelés, nous les partenaires sociaux, à atteindre cet objectif. L'OIT et les gouvernements doivent nous faciliter la tâche en créant un environnement propice et c'est sur cela qu'ils doivent concentrer leurs efforts.

*Original espagnol: M. URTECHO LÓPEZ (délégué des employeurs, Honduras)* — Cette année, le rapport du Directeur général nous demande de relever le défi de la lutte contre la pauvreté et de

renouveler notre engagement tripartite à œuvrer pour que tous les peuples du monde se libèrent de la pauvreté mondiale.

L'OIT doit continuer à être ce qu'elle est si elle veut contribuer à l'effort mis en œuvre par les Nations Unies pour mieux coordonner la lutte contre la pauvreté, étant donné qu'elle n'est pas experte en sujets financiers, c'est donc là son rôle.

Les employeurs du Honduras réunis dans le cadre du Conseil hondurien des entreprises privées (COHEP) considèrent que, pour lutter contre la pauvreté, il est important que le secteur privé formel génère des emplois. Pour parvenir à cet objectif, il faut que les gouvernements éliminent les barrières qui excluent les pays du processus de la mondialisation. Nos pays doivent éliminer les réglementations excessives qui font fuir l'investissement formel, combattre de façon claire et nette la corruption, instaurer une discipline budgétaire et reconnaître les droits de la propriété privée, dans le cadre de l'Etat de droit.

Il importe donc, pour sortir de l'ornière de la pauvreté, de créer des emplois dans le secteur privé, et là je veux parler d'emplois librement et démocratiquement créés.

Les employeurs du Honduras ont adopté les principes de l'élimination graduelle du travail des enfants, et nous sommes ravis de vous dire que nous avons pu l'éradiquer complètement dans les secteurs du melon, de la culture du tabac ainsi que dans les transports urbains. A cet égard, nous remercions l'OIT et l'OIE de toute l'aide qu'elles nous ont apportée.

Les employeurs du Honduras ont fait leurs les différentes thèses de l'OIT. Nous nous sommes engagés à améliorer la productivité de notre force active, et nous avons demandé au gouvernement de nous donner un rôle plus important dans la gestion de l'Institut national de formation professionnelle (INFOP) et dans celle de l'Institut hondurien de sécurité sociale (IHSS). De cette manière, comme l'a dit d'ailleurs M. Juan Somavia, nous serons en mesure de nous affranchir de la pauvreté par le travail productif.

Enfin, nous estimons que la coopération technique de l'OIT doit avoir un caractère permanent dans tous les pays d'Amérique centrale. Il faut vraiment mettre l'accent sur l'aide aux employeurs, car cela permettra une plus grande ouverture commerciale, plus d'investissements, et cela sera générateur d'emplois.

On n'éliminera pas la pauvreté avec de simples intentions ou avec des décrets. La création de postes de travail, par l'intermédiaire du secteur privé, est la seule réponse à ce fléau.

*Original espagnol:* M. VIDAUD MÁRQUEZ (délégué des employeurs, Cuba) — Je voudrais, tout d'abord, saluer très cordialement cette assemblée au nom de la délégation de Cuba.

Le rapport du Directeur général décrit de façon très claire la situation effrayante dans laquelle nous vivons: pauvreté, discrimination, manque de sensibilité des plus puissants. Et si vous ajoutez à cela toutes les menaces, les guerres, les effets destructeurs de la dégradation de l'environnement, il est clair que chaque jour est plus latente encore la mort annoncée du genre humain.

Près de 20 pour cent de la population mondiale vit avec moins d'un dollar par jour, alors que 20 pour cent de la population la plus riche de la planète dispose de 80 pour cent des services, de l'énergie et des aliments qui sont produits dans le monde. Chaque jour, le fossé

se creuse un peu plus entre les nantis et les démunis qui n'ont même pas de quoi s'acheter du pain. Pour remédier à cette situation, il faut identifier les causes du problème. En ce qui concerne la pauvreté, ce n'est pas uniquement le problème des pauvres. Il faut aussi chercher du côté des modèles néo-libéraux qui prévalent à l'échelle du globe et du pillage perpétré de longue date par les plus puissants. Il faut aussi que nous prenions des mesures pour renverser cet ordre économique injuste qui prévaut dans le monde actuel.

J'ai apprécié la volonté manifestée dans le rapport du Directeur général, à savoir qu'il nous faut arriver à avoir le dessus sur ce fléau moral de notre temps qu'est la pauvreté, et le faire grâce à un travail décent et créateur de biens matériels et de richesses.

Les dépenses en produits cosmétiques et en aliments pour animaux dans les pays du Nord permettraient de nourrir des millions de pauvres.

Je pense donc qu'il est important d'envisager des actions plus globales, plus concrètes, plus systématiques pour que les pays développés, qui ont une influence déterminante dans toutes les organisations qui gèrent le monde — organismes financiers et économiques internationaux — assument leurs responsabilités et acceptent de changer cet ordre international injuste et inégalitaire, en vue de l'augmentation des postes de travail dans l'ensemble du monde.

Le panorama du monde serait très différent si les ressources utilisées pour faire la guerre l'étaient pour créer de nouveaux emplois.

Si le sujet de la pauvreté mérite d'être examiné à l'échelle mondiale, il ne doit pas y avoir d'irrégularités ni d'inégalités dans le traitement des pays les plus pauvres, au sein de l'OIT. Mon pays, dans le cadre des activités de la Commission de l'application des normes, a dénoncé des anomalies dans le fonctionnement de cet organe. Nous aimerions, à cet égard, que cette affaire soit traitée en toute impartialité et en toute justice. L'OIT doit donner l'exemple et commencer par appliquer elle-même les principes qu'elle prône.

Mais nous sommes optimistes. Nous pensons que nous parviendrons à inverser le cours des choses, à vaincre la pauvreté et, ainsi, à préserver l'espèce humaine.

*Original anglais:* M. OSHIOMHOLE (délégué des travailleurs, Nigéria) — Permettez-moi de féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents pour la manière efficace, compétente et remarquable dont ont été dirigés nos travaux lors de cette 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je suis, pour ma part, convaincu que les travaux de cette Conférence ont considérablement bénéficié de leur expérience et de leur façon de diriger.

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais féliciter le Directeur général du BIT pour sa réélection qui, à notre avis, marque une juste reconnaissance de la manière dont il a dirigé les travaux de cette organisation.

Le monde peine à surmonter les diverses conséquences de la mondialisation. Il est donc tout à fait approprié que le rapport du Directeur général se concentre cette année sur le thème *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Nous pensons que ce thème s'inscrit tout particulièrement dans la lignée des idéaux des pères fondateurs de l'OIT, tels qu'ils sont exprimés notamment dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, à savoir que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.

Ce qui est ironique c'est qu'il me semble que beaucoup pensent aujourd'hui que la pauvreté, en certains endroits, est nécessaire pour garantir la prospérité dans d'autres. L'OIT occupe une position unique dans le monde en raison de sa constitution tripartite et du fait qu'elle a pour mandat d'établir et d'améliorer les normes du travail et de promouvoir le dialogue social, et qu'elle doit résolument appeler l'attention sur les disparités croissantes et les inégalités sociales que l'on constate dans le monde en général, et le monde du travail en particulier. L'OIT doit donc continuer à offrir un cadre dans lequel des efforts concertés peuvent être faits pour ouvrir une voie permettant d'aboutir au redressement de ces inégalités sous les diverses formes qu'elles prennent entre les Etats Membres et à l'intérieur des Etats.

Les raisons qui expliquent la pauvreté de la majorité des nations et régions du monde expliquent aussi la richesse de quelques-unes d'entre elles. Cette situation ne changera pas simplement parce que les pauvres auront appris à mieux se plaindre et à s'apitoyer sur leur sort. Elle ne changera pas non plus du simple fait que les riches auront perfectionné l'art de verser des larmes de crocodile sur l'accroissement de la pauvreté dans le monde.

Nous avons besoin d'engagements constructifs entre les pays du Nord et les pays du Sud. Nous devons revenir sur certains modèles économiques qui expliquent l'état de choses actuel. Un certain nombre de conséquences de ce processus ont érodé les droits que les travailleurs avaient acquis il y a des années.

Au Nigéria, nous avons lancé une campagne active pour mettre un terme à la précarisation des emplois et à d'autres pratiques inéquitables. C'est là notre modeste contribution à l'humanisation du monde du travail et à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent dont l'OIT s'est faite le champion ces dernières années sous la direction de son Directeur général. Nous avons bon espoir que le résultat des discussions qui sont menées actuellement dans le cadre de la Commission de la relation de travail de la Conférence facilitera notre tâche dans notre pays.

Lors de notre dernière Conférence quadriennale tenue en février dernier au Nigéria, nous avons décidé d'intensifier cette campagne et d'élargir la syndicalisation du secteur informel afin de donner aux travailleurs de ce secteur une protection et de leur faire bénéficier de droits, dont jouissaient seulement les travailleurs du secteur formel. Cette entreprise présente un défi considérable pour nous, en tant que travailleurs, car elle demandera des ressources humaines et financières très importantes. Nous pensons que, dans notre quête pour sortir de la pauvreté, il nous faut chercher à créer le plein emploi de toutes les personnes qui sont en âge de travailler. Le Nigéria connaît un chômage massif qui reste un défi. Il semble qu'en dépit des programmes conçus pour lutter contre ce phénomène les dirigeants politiques aient échoué à résoudre le problème. En tant que syndicalistes, nous avons toujours insisté auprès de notre gouvernement pour qu'il donne la priorité à la création d'emplois et à l'instauration d'un environnement favorable dans les secteurs publics et privés de l'économie. Par ailleurs, nous sommes en contact avec divers groupes d'intérêt pour discuter de cette question difficile d'une manière systématique grâce à la convocation d'un sommet sur l'emploi. L'objectif est d'ouvrir une tribune où seront réunies les parties prenantes afin d'élaborer un programme détaillé de

création d'emplois dans notre pays. Nous avons la promesse de l'appui et de la coopération de l'OIT et nous espérons que ce forum se tiendra cette année.

Nous n'avons aucun doute que la meilleure manière de lutter contre la pauvreté est de créer des emplois décents.

*Original anglais: M. SHENOY (délégué gouvernemental, Inde) — Au nom de ma délégation, j'exprime ma gratitude au Directeur général pour avoir élaboré un rapport sur un thème contemporain d'une immense importance.*

La mondialisation a créé des risques et des avantages inégaux pour les pays développés et les pays en développement. Elle entraîne de plus en plus de licenciements, de chômage, d'emplois partiels, de précarisation et contractualisation du travail dans les pays en développement.

Le Mahatma Gandhi, le Père de notre nation, a dit: «Pour un homme affamé, Dieu ne peut venir que sous la forme de denrée alimentaire», donc les denrées alimentaires doivent être disponibles pour tous. Nous pensons que la législation à elle seule ne peut ni éradiquer, ni garantir un travail décent.

L'éradication de la pauvreté est un processus de longue haleine, où les éléments hétérogènes de la société doivent être pris en considération et où des politiques durables doivent être mises en œuvre.

Chaque année en Inde, cinq à six millions de personnes entrent sur le marché du travail. Prévoir un travail décent pour les nouveaux venus sur le marché du travail et les personnes déjà en place constitue une tâche énorme. Les travailleurs sont engagés essentiellement dans le secteur non organisé, où la productivité et le niveau du revenu des travailleurs n'atteignent pas le niveau souhaité. La formation et le développement des compétences jouent un rôle vital, non seulement pour préserver l'employabilité des travailleurs en place, mais aussi pour fournir aux nouveaux venus sur le marché du travail les qualifications nécessaires. La mondialisation c'est comme le mauvais temps, on ne peut pas souhaiter qu'il n'existe pas. Il faut simplement se munir d'une protection adéquate, parapluie, imperméable ou autre selon le temps. Créer des emplois de qualité et fournir à la main-d'œuvre les compétences nécessaires sont des instruments potentiels devant être utilisés dans le contexte actuel de la mondialisation et de la libéralisation économique.

Des programmes particuliers ciblent actuellement les femmes pauvres des régions urbaines.

Le gouvernement s'est engagé à assurer l'égalité entre les sexes. En ce qui concerne les enfants, un système de services pour le développement intégré de l'enfant a été élaboré. Il comporte toute une série de services, tels que les compléments alimentaires, les vaccinations, les examens de santé et autres. Notre gouvernement a déjà promulgué une loi rendant l'enseignement primaire obligatoire, ce qui constitue un premier pas vers l'éradication du travail des enfants.

Dans notre démocratie parlementaire, le dialogue social est un principe bien accepté. Les questions sociales et économiques importantes sont discutées avec les partenaires sociaux au plus haut niveau. Les questions liées à la sécurité et à la santé au travail, revêtent une importance particulière pour nous et elles sont d'ailleurs consignées dans la Constitution indienne. Nous avons également une très longue expérience du mouvement coopératif et notre législa-

tion à cet égard a presque cent ans d'âge. Les coopératives représentent 44 pour cent de la part du crédit agricole institutionnel et plus de 30 pour cent de la distribution des engrais; 57 pour cent de la production de sucre relève du secteur des coopératives. La «Révolution blanche» a été possible en Inde grâce aux mesures spéciales de soutien des coopératives de produits laitiers.

Nous affirmons notre accord total avec la conclusion de ce rapport relative à la nécessité d'un système mondial pour mettre un terme à la pauvreté et mobiliser les ressources considérables nécessaires pour réduire et éradiquer la pauvreté.

*Original espagnol: M. DE ARBELOA (délégué des employeurs, Venezuela)* — Je suis très heureux de féliciter les membres du bureau de leur élection, et plus particulièrement le Vice-président employeur, Brian Noakes, ami et compagnon de lutte de longue date à l'OIT et à l'OIE. Nos félicitations s'adressent également au Directeur général pour l'extraordinaire document qu'il nous a présenté sous le titre *S'affranchir de la pauvreté par le travail*.

Ce document est riche d'informations et contient des orientations constructives. Il témoigne d'une connaissance et d'une sensibilité profondes, face aux problèmes dont souffrent les pays en développement, tels que le Venezuela.

Le rapport, par les thèmes qu'il aborde, réussit à couvrir les aspects essentiels de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. Le Directeur général affirme, en particulier, que l'éradication de la pauvreté et la création d'emplois, dignes et décents, supposent l'existence préalable d'un climat de liberté propice au dialogue social, au tripartisme et à l'emploi productif ainsi qu'au respect de la propriété privée, des investissements, de la liberté d'expression et, d'une manière générale, des droits de l'homme et des conventions fondamentales de l'OIT.

Ainsi, il doit être clair pour tous les gouvernements qu'ils ne peuvent en aucune façon se soustraire aux conditions précitées et encore moins le faire en s'abritant derrière des positions populistes et démagogiques dans le dessein de ressusciter des systèmes socio-économiques antédiluviens qui ont montré leur inutilité, raison pour laquelle le monde les a rejetés.

Je me dois de faire mention des graves problèmes que traverse mon pays depuis quelques années et à propos desquels nous avons devant cette Conférence, comme nous l'avons déjà fait les années précédentes, adopté une position sans équivoque. Le gouvernement du Venezuela continue à violer ouvertement la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ce dont pâtissent aussi bien l'organisation la plus représentative des travailleurs du Venezuela, CTV, que la Fédération nationale des employeurs, FEDECAMARAS.

Dans l'allocution qu'il a prononcée la semaine dernière à l'occasion d'une réunion organisée à Genève, le président en exil de FEDECAMARAS, Carlos Fernández, a déclaré: «Nous luttons contre un régime qui, avec impudence, s'est prévalu des mécanismes démocratiques pour usurper le pouvoir politique et économique contre un régime qui ne nous reconnaît pas comme interlocuteur valable, contre un régime qui a été élu démocratiquement mais qui n'agit pas de manière démocratique, un régime qui viole la Constitution tout en prétendant légiférer et promulguer des lois qui ne font que valider son mode d'action

autocrate.» Il a ajouté: «Le gouvernement ne supporte pas l'opposition, il ne tolère pas la dissidence et, face aux dénonciations des chefs d'entreprise ou des syndicats, il ne recherche ni n'encourage le dialogue. Bien au contraire, il parraine des organisations patronales et syndicales parallèles dirigées par des individus serviles et complaisants.» Le président en exil de FEDECAMARAS a conclu ainsi son allocution: «Les employeurs du Venezuela et le reste de la société civile n'ont d'autres armes que la parole et leur ferme volonté de défendre la liberté et la démocratie. La primauté du droit, la tenue d'un référendum révocatoire et la ferme volonté du peuple sont nos seules raisons d'espérer et d'agir. Le Venezuela est notre patrie et c'est lui qui motive notre action. Seules la liberté et la démocratie nous permettront de réaliser la paix et le bien-être pour tous.»

Par ailleurs, nous souscrivons sans réserve à la position de l'OIE selon laquelle, pour lutter contre la pauvreté et pour parvenir au travail décent, il est indispensable de créer des possibilités d'emplois productifs. De même, il faut que soient appliquées scrupuleusement, les normes du travail de l'OIT en fonction des conditions prévalant dans chaque pays.

En ce sens, j'attire tout particulièrement l'attention sur que mon collègue de Grande-Bretagne, Mel Lambert, a prôné avec ténacité, l'éducation, l'éducation et encore plus d'éducation, comme préalable essentiel pour atteindre ces objectifs. Les employeurs du Venezuela ont constaté avec satisfaction qu'avec l'appui inestimable de l'OIE nous sommes parvenus une fois de plus à faire en sorte que la Commission de l'application des normes adopte des sanctions spéciales et importantes qui, nous l'espérons, permettront de remédier à la paralysie socio-économique à laquelle le gouvernement a procédé systématiquement, en particulier en ce qui concerne la violation de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

Nous espérons également que la Commission de vérification des pouvoirs fera en sorte que des violations ne soient plus commises dans l'avenir.

Je ne terminerai pas sans demander au Directeur général de bien vouloir envoyer au Venezuela un millier d'exemplaires de son rapport de façon qu'il soit diffusé, étudié et appliqué aussi bien dans les universités que dans l'armée, à l'Assemblée nationale, à la Cour suprême de justice, au Conseil national électoral, au bureau du procureur et dans tous les autres organes de l'exécutif.

Pour terminer, je citerai un passage important des conclusions du rapport du Directeur général qui souligne: «Nous avons besoin d'un système mondial qui s'attache à mettre un terme à la pauvreté en donnant à chacun la possibilité de travailler dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité.» Telle est l'aspiration première de FEDECAMARAS et des employeurs du Venezuela et tel est notre droit légitime d'être réintégrés dans le groupe des pays qui respectent avec enthousiasme, honnêteté et bonne volonté les principes et les normes de l'OIT.

*Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. WOJCIK)* — La liste des orateurs est épuisée. Je donne maintenant la parole à M. Funes de Rioja, conseiller technique et délégué suppléant des employeurs d'Argentine et président du groupe des employeurs, qui a demandé à faire usage de son droit de réponse pour répondre à l'intervention faite hier par M. Prince, délégué des

travailleurs de Suisse. M. Funes de Rioja va s'exprimer au nom du groupe des employeurs.

*Original espagnol:* M. FUNES DE RIOJA (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Argentine, Président du groupe des employeurs*) — Je m'exprime au nom du groupe des employeurs à la Conférence internationale du Travail, en vertu d'un mandat unanime qui m'a été confié par mon groupe, y compris les employeurs concernés par ce que je vais dire.

Au cours de la séance d'hier, le 16 juin, le délégué des travailleurs de la Suisse, M. Jean-Claude Prince, a utilisé cette tribune pour évoquer des questions qui, selon nous, dépassent manifestement le cadre du mandat de l'OIT et les pratiques parlementaires qui régissent le fonctionnement de la Conférence.

Dans son intervention, ce délégué a fait allusion à des entreprises et à des associations et a formulé des accusations qui, outre le fait qu'elles sont irrecevables et dénuées de vraisemblance, constituent une injure à laquelle les entreprises et associations visées ne sont pas en mesure de répondre directement puisqu'elles ne sont pas représentées ici.

Nous, les employeurs, avons réaffirmé en maintes occasions notre attachement à l'OIT ainsi qu'à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cependant, nous ne saurions admettre que cette assemblée soit utilisée pour présenter des allégations sans fondement ou formuler des jugements et des imputations sans droit de défense ou de réplique.

Nous ne saurions accepter non plus — et je tiens à être clair sur ce point — que l'on dévie des obligations internationales des Etats pour les faire peser directement sur les entreprises ou à leurs associations.

Nous estimons que l'intervention en question constitue un abus de cette tribune internationale, et porte atteinte à la bonne foi qui doit présider au

dialogue social tripartite pour lequel nous avons été convoqués ici.

C'est pourquoi le groupe des employeurs de la Conférence m'a confié un mandat très clair. Premièrement, rejeter énergiquement l'intervention du délégué des travailleurs de la Suisse pour ce qui est des paragraphes qui font allusion aux entreprises et associations en question. Deuxièmement, souligner que toutes les entreprises et associations mentionnées, sans exception, agissent conformément à la loi suisse, à laquelle elles sont soumises ainsi que le délégué des travailleurs le reconnaît lui-même. Troisièmement, demander que l'intéressé retire du texte de son allocution les allégations en question, qui sont irrecevables devant cette tribune internationale, depuis la phrase: «Trop nombreuses sont les entreprises...» jusqu'à la phrase «... le canton de Vaud...». Si tel n'est pas le cas, demander au Président que ces allégations soient supprimées du compte rendu définitif des travaux de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence.

Au cas où il en irait autrement, nous souhaitons faire expressément réserve des droits de ceux qui ont ainsi été mis en cause et insultés, et qui n'ont pas le droit de se défendre devant cette instance internationale.

Enfin, et au nom du dialogue social auquel nous sommes fermement attachés, j'appelle l'attention de la Conférence sur le fait que de telles situations portent atteinte au dialogue tripartite et sortent du cadre et des fins de cette organisation.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT — Nous en avons terminé avec la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général. Un grand merci à tous ceux qui ont participé au débat.

*(La séance est levée à 12 h 50.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dix-neuvième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	1
<i>Orateurs:</i> M. Chirino, M. Berrocal Arosemena, M. Karwowski, M. Nditabiriye	
Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation et adoption .....	4
<i>Orateurs:</i> Le Président, M. Elmiger ( <i>président et rapporteur de la commission</i> )	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion ( <i>suite</i> ) .....	5
<i>Orateurs:</i> M. Tatamuez, M. Kara, M. Klein, M. Fellas, M. Glele, M. Mailhos, M <sup>me</sup> Anderson, M. Khan, M. Puig, M. Levy, M. Nicolescu, M. Gorriti Valle, M. Aguilar Arce, M. Bernal Camero, M. Ricci Muadi, M. Urtecho López, M. Vidaud Márquez, M. Oshiomhole, M. Shenoy, M. De Arbeloa, M. Funes de Rioja	